

BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES

Fiche d'identification de la mise à jour

COMMISSION : Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Bélanger-Campeau).

ÉTUDE ORIGINALE

Référence : Volume 1, pages 167 à 241

Auteur : Pierre Fortin

Titre : La question de l'emploi au Québec : la photo et le film

MISE À JOUR

Auteur : Mario Fortin

Titre : La question de l'emploi au Québec : la photo et le film

Commentaires : L'auteur original ayant décliné l'invitation du Bureau de coordination, la mise à jour de son étude a été confiée à Mario Fortin par suite de l'appel d'offres de service et de la recommandation du comité d'évaluation.

**Mise à jour de l'étude intitulée
«La question de l'emploi au Québec : La photo et le film»**

**Produite dans le cadre des travaux de la
Commission sur l'avenir politique
et constitutionnel du Québec**

Par :
Mario Fortin
Professeur
Département d'économie
Université de Sherbrooke

En date du 7 décembre 2001

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Après avoir revu les éléments essentiels de l'étude originale, la deuxième partie se consacre à établir la situation globale de l'emploi en 2000 et l'évolution de la conjoncture depuis 1989. La troisième partie se consacre à l'étude des phénomènes structurels alors que l'étude est complétée par une prospective sur deux défis des dix prochaines années. Les points importants qui ressortent de cette mise à jour sont les suivants.

- En l'an 2000, la conjoncture économique était aussi bonne qu'en 1989 et le Québec connaissait son plus faible taux de chômage depuis 25 ans (8,4%). Son taux d'emploi de 57,9% était semblable à celui de 1989 et demeurait un des plus faibles en Amérique du Nord. Seules les provinces atlantiques et la Virginie occidentale ont un taux d'emploi plus faible. Le taux d'activité au Québec a diminué de 0,7 point de pourcentage entre 1989 et 2000.

- L'écart de taux d'emploi entre l'Ontario et le Québec a fortement diminué, passant de 8,4 points de pourcentage en 1989 à 5,4 points de pourcentage en 2000. Celui entre la moyenne canadienne et le Québec a aussi reculé de 0,6 point de pourcentage (passant de 4,1 à 3,5 points de pourcentage). Ce rattrapage s'est effectué même si l'emploi total s'est accru de seulement 10% au Québec contre 14,8% dans le reste du Canada car la croissance de la population de 15 ans et plus est plus lente au Québec (+10%) que dans le reste du Canada (+16,2%). Ainsi, alors qu'il aurait fallu ajouter 430 000 emplois (14% du total) en 1989 pour atteindre un taux d'emploi similaire à celui de l'Ontario, un ajout de 320 000 emplois (+9%) permettrait de rejoindre l'Ontario en 2000. Le quart du déficit d'emplois entre le Québec et l'Ontario a donc été résorbé en une décennie. Une politique québécoise de plein-emploi peut donc être atteinte même si la part du Québec dans la création canadienne nette d'emplois est plus faible que la part du Québec dans l'emploi canadien.

- Entre 1990 et 1992, le Canada et le Québec ont connu leur pire récession depuis la dépression des années 30. Cela a causé un recul relatif de 10% du niveau de vie canadien par rapport au niveau de vie américain car entre 1989 et 2000, le PIB par habitant a augmenté de 27% aux États-Unis mais de seulement 17,8% au Canada. Sur une base régionale, le Québec affiche une performance presque identique à la moyenne canadienne, avec une croissance de 17,5% tandis que l'Ontario a connu la pire situation, sa croissance du PIB par habitant se limitant à 12,9%.

- Plusieurs éléments confirment que la restructuration associée à l'adoption de nouvelles technologies de production n'explique pas l'ampleur de la récession canadienne. Tout d'abord, ces changements ont touchés tous les pays développés sans qu'ils connaissent une récession comparable. De plus, l'effet du changement technologique sur la demande de travailleurs qualifiés fut moins prononcé au Canada qu'aux États-Unis pendant que l'offre de main d'œuvre

qualifiée augmentait plus rapidement. Troisièmement, les secteurs ayant connu un fort taux de destruction d'emplois dans la dernière décennie sont associés aux gouvernements alors que les secteurs exposés à la concurrence étrangère n'ont pas affiché de croissance significative du rythme de destruction d'emplois. Au contraire, la valeur réelle des exportations des entreprises canadiennes et québécoises ont fortement progressé. La thèse de la restructuration est aussi incompatible avec le comportement du nombre de postes vacants. Lorsque la restructuration est plus intense, on observe une hausse simultanée du taux de postes vacants et du taux de chômage car non seulement les chômeurs ont plus de difficulté à trouver un emploi mais les entreprises comblent plus difficilement les postes disponibles. Or, on a plutôt observé que les entreprises recrutaient moins lorsque le chômage était élevé, signe que le chômage était causé par une faible demande de travail.

- La courbe de Beveridge québécoise montre comment les postes vacants et le chômage évoluent. Statistique Canada estime que le taux de postes vacants se situait à 2,2% au Québec en 2000. Cette donnée a été utilisée pour calibrer la courbe de Beveridge qui a ensuite été calculée pour les autres années à partir des changements de l'indice de l'offre d'emplois. Cette courbe confirme que la récession au Québec fut causée par une baisse d'activité économique. Elle a également affiché une diminution du taux de chômage particulièrement rapide entre 1993 et 1996 sans que les postes vacants ne changent. Elle s'est comportée comme si la restructuration avait diminué ou encore comme si le taux d'activité avait diminué. Enfin, elle identifie une forte reprise de la demande de travail à partir de 1998 qui a permis de réduire rapidement le chômage au cours des trois dernières années.

- La récession canadienne est mieux expliquée par l'orientation très restrictive de la politique monétaire poursuivie par la Banque du Canada entre 1988 et 1992. Le Québec est assez vulnérable à une telle politique car son activité est relativement concentrée dans la fabrication manufacturière. C'est cependant l'Ontario qui a été la plus touchée, en partie parce que la production de biens manufacturés durables y est encore plus fortement concentrée qu'au Québec. Son ralentissement exceptionnellement violent s'explique aussi probablement par l'éclatement de la bulle spéculative immobilière qui prévalait à la fin des années 80 dans le sud de la province.

- La Nouvelle Angleterre a connu une récession pire que celles du Québec et de l'Ontario en raison de l'éclatement d'une bulle spéculative d'une plus grande ampleur dans le secteur de l'immobilier dans la région de Boston. Ceci n'a pas empêché de rétablir le plein-emploi dans cette région même si l'emploi total y a progressé de moins de 7% en dix ans. Ceci illustre de nouveau qu'une faible croissance de l'emploi est compatible avec le plein-emploi si la population augmente lentement.

- La lenteur de la reprise canadienne après 1992 s'explique par le maintien des taux d'intérêt élevés pendant trop longtemps. D'une part, la Banque du Canada est intervenue pour limiter les baisses de taux d'intérêt. D'autre part, le marché a commandé des primes de taux d'intérêt sur les titres libellés en dollar canadien à cause de l'inquiétude envers l'état des finances publiques. Les soubresauts constitutionnels ont aussi sporadiquement poussé les taux d'intérêt en hausse mais cet impact fut, finalement, relativement faible.
- Poursuivant une tendance baissière amorcée en 1984, le salaire hebdomadaire moyen au Québec a diminué de 6,6% par rapport au salaire ontarien entre 1989 et 2000. Il est en effet passé de 543 \$ à 613 \$ au Québec (+12,7%) tandis qu'il passait de 577 \$ à 698 \$ (+21%). Comme les prix à la consommation ont augmenté de 12,7% au Québec et 15,4% en Ontario, le salaire réel au Québec a stagné à 554\$ (en pouvoir d'achat de 1992) alors que celui de l'Ontario a augmenté de 583 \$ à 611\$ (en pouvoir d'achat de 1992), soit une hausse de 4,8%. Notons que le salaire réel moyen stagné même si le salaire minimum a progressé de 14% entre 1991 et 2000.
- La distribution régionale de l'emploi a peu changé. C'est de nouveau dans la couronne montréalaise et en Outaouais que la situation de l'emploi est la meilleure. Les taux d'emploi en Montérégie et dans les Laurentides sont à toutes fins pratiques identiques à ceux de l'Ontario. À l'opposé, c'est encore en Gaspésie-îles-de-la-Madeleine qu'on observe le plus faible taux d'emploi.
- L'amenuisement relatif du secteur primaire et de celui de la fabrication s'est poursuivi au cours de la dernière décennie. En l'an 2000, le secteur primaire n'emploie plus que 3% de la main d'œuvre du Québec alors que la part de la fabrication manufacturière a fléchi à 18,3%. Près de trois emplois sur quatre sont maintenant dans les services. Ce sont les emplois dans les services commerciaux, l'éducation et la santé qui affichent la plus forte progression depuis 10 ans. Le secteur de la santé est le plus important avec 11% de la main d'œuvre québécoise. La plus forte progression s'est produite dans les emplois de nature scientifique et technique dont la part des emplois est passée de 3,6% en 1989 à 5,8% en 2000.
- Dans le secteur manufacturier, les secteurs traditionnels du vêtement et du papier perdent progressivement de leur importance relative tout en conservant néanmoins des parts importantes de l'emploi. Ainsi, l'industrie du vêtement occupe 9,1% de l'emploi manufacturier tandis que le secteur des produits du papier a diminué de façon marquée, passant de 8,9% en 1991 à seulement 6% en 2000. Les secteurs gagnants sont la fabrication de produits en bois (+1,8% à 7,1%), de produits informatiques et électroniques (+1,6% à 5,1%), de machines (+1,1% à 5,1%), de produits en caoutchouc ou en plastique (+0,9% à 5,7%), d'aliments (+0,7% à 10,2%) et de produits métalliques (+0,6% à 6,9%). Le secteur du matériel de transport a conservé une part à peu près constante à 8,2%,

maintenu en niveau par l'aérospatiale qui occupe une part de 4,4 % des emplois.

- La scolarisation continue plus que jamais à déterminer le taux d'emploi. Quel que soit le niveau de scolarisation, le taux d'emploi atteint son maximum entre 30 et 54 ans. Il plafonne tout au plus à 50% pour les personnes ayant 8 années ou moins de scolarité mais atteint jusqu'à 88% pour les diplômés universitaires. À partir de 55 ans, le taux d'emploi diminue et varie entre 30% (8 années ou moins de scolarité) et 56% (diplômé universitaire).

- Prise globalement, la population du Québec continue d'afficher une scolarisation moyenne plus faible que l'Ontario. La proportion de la population ayant fréquenté l'école 8 années ou moins dépasse 16% au Québec, soit le double de la proportion observée en Ontario. Toutefois, comme moins de québécois et québécoises ont quitté l'école pendant leurs études secondaires, la proportion de la population ayant des études postsecondaires partielles ou complètes est similaire dans les deux provinces, soit 51,6% au Québec et 52,8%.

- Au Québec, plus de jeunes ont un diplôme postsecondaire ou universitaire (66% contre 62% en Ontario) mais ils sont aussi plus nombreux à ne pas compléter leurs études secondaires (15% au Québec contre 9% en Ontario). Du point de vue du taux d'emploi, le taux de décrochage plus élevé au Québec peut contribuer à diminuer le taux d'emploi, mais le plus haut taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire joue en sens inverse. Il est difficile à première vue d'établir la direction de l'avantage net découlant de cette situation. Cependant, mesuré par le nombre d'années de scolarisation, il est clair que les jeunes générations du Québec ont comblé le retard de scolarisation par rapport à l'Ontario.

- Si le Québec avait un niveau de scolarisation identique à celui de l'Ontario, le taux d'emploi du Québec monterait à 59,0%. Ceci comblerait donc tout au plus un cinquième de la différence de taux d'emploi observé en l'an 2000 entre l'Ontario et le Québec. La faiblesse du taux d'emploi au Québec découle donc surtout du fait qu'à un niveau donné de scolarisation, on travaille moins au Québec. Cet écart de taux d'emploi n'est cependant pas uniformément réparti. Il est particulièrement marqué pour les personnes faiblement scolarisées et disparaît chez celles les plus fortement scolarisées.

- Entre 1990 et 2000, il y a eu diminution nette de 289 000 (-31%) du nombre de postes occupés par une personne n'ayant pas complété les études secondaires. Pendant la même période, le nombre d'emplois occupés par un diplômé postsecondaire s'est accru de 344 000, soit près de 38% d'augmentation, et celui détenu par un détenteur d'un grade universitaire a progressé de 245 000, soit presque 60% de hausse. Il y a donc une transition extrêmement rapide du marché du travail, car les personnes ayant un diplôme postsecondaire ou un grade universitaire occupent 70% des emplois contre 52%

dix ans plus tôt. Cet accroissement de scolarisation des emplois occupés constitue une adaptation souhaitable vers une économie axée sur le savoir.

- Depuis le début des années 90, la génération du baby-boom a commencé à entrer dans le groupe des 45 à 54 ans. Ceci n'a pas eu grand impact sur le taux d'emploi. La part des jeunes et celle des 55 ans et plus ont peu changé depuis 10 ans tandis que celle des 65 ans est en franche progression (14,7% de la population de 15 ans en 2000 contre 12,4% en 1990).
- Le taux d'emploi des jeunes hommes se situe en 2000 à 54,7% et celui des jeunes femmes à 50,5%, en diminution marquée de 6,0 et 5,3 points de pourcentage respectivement depuis 1989. C'est surtout l'augmentation du taux de fréquentation scolaire qui explique cette réduction du taux d'emploi des jeunes car leur taux de chômage de 13,9% est le même qu'en 1989.
- Le taux d'emploi des femmes a continué sa forte progression tendancielle au Québec. Ainsi, il a augmenté de 62,6% à 71,4% (+8,8 points de pourcentage) pour le groupe d'âge de 25 à 54 ans alors que celui des femmes de 55 à 64 ans a progressé pour sa part de 6,1 points de pourcentage. Leur taux d'emploi s'est considérablement rapproché de celui des femmes ontariennes du même âge. La poursuite de l'augmentation du taux d'activité féminin s'est prolongée plus longtemps qu'en Ontario mais il devrait avoir plafonné chez les 25 à 54 ans. On devrait s'attendre à ce qu'il poursuive sa progression pendant encore au moins une dizaine d'années chez les femmes de 55 à 64 ans.
- Des changements à la Loi sur l'assurance-emploi (auparavant assurance-chômage) ont été apportés en 1990, 1994 et 1996 afin de rendre l'accès aux prestations plus difficiles et de réduire la durée des prestations. Cela a fait diminuer le taux de subvention à l'emploi instable surtout en 1994, le faisant passer de 178% en 1993 à 95% en 1995. En 2000, ce taux se situe tout juste à 60%. L'ensemble de ces modifications réglementaires au régime a fait diminuer le taux d'activité global au Québec d'au moins 0,5 point de pourcentage entre 1989 et 1997.
- Maintenant que la génération du baby-boom commence à atteindre 55 ans, l'impact sur le taux d'emploi des changements de la composition démographique s'accélère. Alors que l'effet annuel du vieillissement était de réduire le taux d'emploi canadien de près de 0,1% par année pendant les années 90 en moyenne, cet impact sera au moins doublé pendant la prochaine décennie au Canada. Au Québec, le vieillissement pourrait faire diminuer le taux d'emploi de 4,1 points de pourcentage entre 2000 et 2011 et le ramener à 53,8%. En Ontario, le vieillissement fera diminuer le taux d'emploi de seulement 2,4%. L'écart de taux d'emploi entre le Québec et l'Ontario ira donc en augmentant dans les dix prochaines années. Seule une hausse significative du taux d'activité des 55 à 64 ans peut limiter l'ampleur de la baisse du taux d'emploi global au Québec. Un scénario plausible le situerait à 55% en 2011.

- À cause de cette baisse de taux d'emploi, la création nette d'emplois au Québec entre 2000 et 2011 sera probablement inférieure à 100 000. Il faut envisager la possibilité que la création nette d'emplois au Québec puisse même être nulle. Si cela se matérialisait alors que l'accumulation de capital et le progrès technique des 11 prochaines années se poursuivraient au même rythme que depuis 1989, le PIB réel par habitant augmenterait de seulement 13% d'ici 2011 au lieu de 17,5% comme ce fut le cas entre 1989 et 2000. La croissance économique réelle du Québec serait réduite d'environ 25%.
- S'il accède à la souveraineté, le Québec devra choisir un régime monétaire avantageux. Actuellement, le Canada maintient un régime de change flexible dans lequel la valeur du dollar canadien varie avec le prix des produits de base. Une telle politique est bien adaptée aux besoins de l'Alberta et de la Saskatchewan mais tend à amplifier les chocs touchant l'Ontario et le Québec. Si le Québec décidait de ne pas créer une nouvelle monnaie, l'adoption du dollar américain serait probablement un meilleur choix macroéconomique que le dollar canadien.
- Étant donné l'impact extrêmement favorable de l'éducation supérieure sur les perspectives d'emploi, il est indispensable de maintenir l'accessibilité aux études postsecondaires. Il est également crucial que les institutions d'enseignement aient les capacités financières pour assumer un enseignement et une recherche d'un calibre concurrentiel avec ce qui se fait en Amérique du Nord.

1. LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE L'ÉTUDE ORIGINALE

1. 1 LA PHOTO DE 1988-89.

Malgré la conjoncture économique favorable de 1989, le Québec connaît un déficit d'emplois par rapport aux autres régions d'Amérique du Nord. Ainsi, une proportion relativement faible des personnes y occupent un emploi ou sont actifs. Seules les provinces Atlantiques présentent, en Amérique du Nord, une situation de l'emploi plus difficile que le Québec. La rareté globale des emplois au Québec traduit d'ailleurs de fortes disparités régionales. La profil d'emploi dans l'est du Québec ressemble à celui des provinces Atlantiques alors que l'Outaouais est presque aussi prospère que l'Ontario.

Le chômage est un phénomène dynamique. En un mois, 40 chômeurs sur 100 trouvent un emploi et sont remplacés par 40 nouveaux chômeurs. La pénurie d'emplois au Québec se traduit par une plus grande difficulté des chômeurs à trouver un emploi. Ainsi, la durée moyenne du chômage est relativement longue même si les chômeurs cherchent plus intensément du travail.

La composition industrielle globale des emplois diffère peu de ce qu'on observe dans les pays avancés, la majorité des emplois étant dans le secteur des services. Le niveau d'instruction améliore de façon très marquée le taux d'emploi de la main d'œuvre. Cependant, la population québécoise est moins scolarisée que celle de l'Ontario. Bien que cela traduise en partie l'héritage du retard éducatif qui a caractérisé le Québec d'avant la révolution tranquille, les jeunes générations québécoises n'avaient pas encore rattrapé en 1990 le niveau de scolarité des jeunes ontariens.

Au niveau démographique, deux phénomènes ressortent. Tout d'abord, en dépit d'une progression très rapide de leur taux d'activité, les québécoises participent moins au marché du travail que les québécois et même que les ontariennes. Seulement 62% des québécoises de 15 à 64 ans sont actives sur le marché du travail contre 71% des ontariennes. Ensuite, les jeunes connaissent une situation d'emploi nettement plus difficile que la moyenne qui se traduit par un taux de chômage global plus élevé. De plus, leur situation est plus sensible à la conjoncture. Ce serait le groupe qui profiterait le plus d'une amélioration de la situation de l'emploi.

1.2 LE FILM DE L'EMPLOI AU QUÉBEC

L'aspect le plus important du film de l'emploi et du taux de chômage au Québec est une tendance à la hausse du taux de chômage qui, du sommet conjoncturel de 1966 à celui de 1989 est passé de 4,1% à 9,3%. Cette dérive à la hausse est nettement plus importante que celle de l'Ontario qui est elle-même plus grande que la dérive américaine. La recherche des causes à cette détérioration tendancielle du chômage est donc décomposée en deux :

pourquoi cette détérioration au Canada et pourquoi elle fut encore plus marquée au Québec.

La relation structurelle entre l'emploi et le chômage s'est détériorée au Québec pendant cette même période. Cinq causes sont envisagées, soit la congestion démographique (baby-boom et présence féminine accrue), l'accès facilité aux prestations d'assurance-chômage, la poussée des salaires, la restructuration économique et les politiques anti-inflationnistes.

L'arrivée des baby-boomers à l'âge adulte aurait été responsable d'une partie de la hausse du taux de chômage dans les années 70 mais cet effet se serait par la suite estompé avec l'arrivée de cette génération à un âge où l'emploi est plus stable. La réforme de 1971 de l'assurance-chômage a fait augmenter considérablement le revenu annuel des personnes qui travaillent le nombre minimal de semaines donnant droit aux prestations et qui les perçoivent ensuite pendant la période la plus longue possible. En présence d'un tel régime, on s'attend à ce que le taux de chômage augmente en raison d'une hausse du taux d'activité. Ce taux de subvention implicite à l'emploi instable a plus augmenté au Québec car les conditions d'admissibilité aux prestations et la durée de ces dernières varient selon le taux de chômage régional. L'impact de cette réforme aurait été plus fort au Québec qu'en Ontario, en particulier pendant les années 70. Des amendements subséquents et, surtout, le resserrement du régime en 1990 auraient cependant éliminé une partie de ces effets.

La poussée des salaires dans les années 70 pourrait expliquer des pertes d'emplois au Québec, mais ces dernières culmineraient en 1980. En effet, le salaire moyen québécois est retourné progressivement dans les années 80 au même pourcentage du salaire moyen ontarien que celui observé en 1973. Le renchérissement salarial ne peut donc pas expliquer pourquoi le taux d'emploi relatif Québec-Ontario était plus faible en 1990 qu'en 1966.

La restructuration économique aurait été particulièrement douloureuse au Québec. Elle fut tardive par rapport à celle observée en Nouvelle Angleterre, et a coïncidé avec l'exode de l'élite anglophone de Montréal. Une telle transition provoque une hausse du chômage car la main d'œuvre libérée par les emplois perdus ne possède pas les qualifications requises pour satisfaire les besoins des secteurs en croissance. Cette modernisation de l'économie québécoise ne serait pas terminée en 1990.

Enfin, l'orientation anti-inflationniste soutenue de la politique monétaire, surtout au début des années 80 et de nouveau au début des années 90, ont provoqué d'importantes pertes d'emplois. Bien que cette hausse de chômage soit en principe conjoncturelle, donc transitoire, une portion peut, par déqualification de la main d'œuvre qui subit un épisode prolongé de chômage, se transformer en chômage permanent. En raison du plus faible niveau

d'instruction de sa population, le Québec serait particulièrement vulnérable à ce phénomène car l'emploi des personnes moins instruites est plus exposé à une détérioration de la situation conjoncturelle. L'étude se complète en explorant des avenues permettant de combattre l'inflation d'une façon plus respectueuse des emplois. Elle évoque aussi les choix monétaires qu'un Québec souverain devra faire.

1.3 ÉLÉMENTS À SUIVRE

Le suivi de l'étude originale porte sur plusieurs points. La prochaine section du document met l'accent à identifier si le déficit d'emplois du Québec s'est amplifié ou résorbé au cours de la dernière décennie et à comprendre pourquoi. Cela demande d'établir en premier lieu la situation globale de l'emploi au Québec en 2000 et de la comparer à celle de 1989. Il faut d'une part identifier la contribution de la demande de travail par l'étude de la conjoncture économique nord-américaine, canadienne et québécoise. Celle-ci a été influencée par la politique monétaire canadienne et par la possible accélération de l'arrivée de nouvelles technologies. L'étude des déterminants du niveau global d'emploi et du taux d'activité sera complétée par un examen de l'évolution des salaires réels.

Après avoir passé en revue les déterminants globaux de l'emploi et du taux d'activité, nous jetterons un regard plus fin sur la situation de l'emploi au Québec en 2000. Cela permettra d'étudier plus en détails cinq éléments. Tout d'abord, il faut voir si les écarts régionaux de l'emploi tendent à se maintenir. Ensuite, nous étudierons comment la structure industrielle a évolué. En troisième lieu, nous analyserons plus en détails l'évolution du niveau de scolarisation. Cette question est fort importante afin d'établir en particulier si le Québec rattrape son retard historique de scolarisation et quel est l'impact de ce facteur sur le taux d'emploi. Quatrièmement, nous étudierons sur une base démographique la composition de la main d'œuvre. Finalement, nous porterons l'attention sur le régime d'assurance-emploi afin de voir comment ce dernier a pu influencer le taux d'activité.

En guise de conclusion, la dernière partie aborde trois éléments qui sont susceptibles de jouer de façon importante sur le film de 2000 à 2010. Tout d'abord, le défi démographique. Tous les scénarios laissent entrevoir que le vieillissement de la population fera diminuer le taux d'activité et le taux d'emploi au cours de la prochaine décennie. Nous estimerons l'ampleur du phénomène, le comparerons à l'Ontario et tenterons d'en quantifier les conséquences sur le niveau de vie. Ensuite, le choix du régime de change est de plus en plus discuté, et ce quel que soit l'avenir politique du Québec. Enfin, nous rappelons la nécessité de maintenir l'accès à des études postsecondaires de qualité.

2. LA SITUATION GLOBALE DE L'EMPLOI ET LA CONJONCTURE DE 1989 À 2000

2.1 LA PHOTO DE 2000

Tout comme en 1989, l'Amérique du Nord terminait en l'an 2000 une phase d'expansion et se préparait à entrer en ralentissement économique. Dans chacune de ces deux années, la conjoncture économique était donc assez favorable pour que les niveaux d'emploi ne s'écartent pas de façon importante de leurs valeurs potentielles. Le tableau 2.1 montre des statistiques globales sur l'activité de la population du Québec en l'an 2000. En l'an 2000, le Québec comptait 5 935 900 personnes en âge de travailler, soit la population de 15 ans et plus. Parmi ces personnes, 3 437 700 occupaient un emploi et 315 500 étaient en chômage, soit une population active de 3 753 200 personnes. Ainsi, pour 1 000 personnes en âge de travailler, 579 occupaient un emploi (un taux d'emploi de 57,9%) et 53 en cherchaient un activement. On trouvait donc 632 personnes actives (un taux d'activité de 63,2%) alors que 368 étaient hors du marché du travail, et de ce fait considérées comme inactives. Les 53 chômeurs représentaient 5,3% de la population totale et 8,4% de la population active, ce dernier chiffre étant le taux de chômage officiel au Québec pendant l'année.

TABLEAU 2.1
La population en âge de travailler (15 ans et plus)
au Québec en l'an 2000

Groupe	Nombre	En % de la population
Population totale	5 935 900	100,0
Population inactive	2 182 700	36,8
Population active	3 753 200	63,2
Population employée	3 437 700	57,9
Population en chômage	315 500	5,3

Source : Statistique Canada.

Comment situer cette performance du marché du travail québécois en Amérique du Nord ? Comme on le voit au tableau 2.2, le Québec demeure une des régions ayant le taux d'emploi le plus faible et le taux de chômage le plus élevé du Canada et des États-Unis. Au Canada, seules les provinces Atlantiques ont un taux d'emploi plus faible (53,8%) et un plus fort taux de chômage (11,2%) que le Québec. À l'opposé, c'est dans les Prairies que la situation de l'emploi est la plus favorable, le taux d'emploi étant de 66,7% et le taux de chômage de 5,0% seulement. La province la plus favorisée est l'Alberta dont 68,6% de sa population occupe un emploi. Aux États-Unis, l'Alaska est l'état qui a le plus fort taux de chômage, soit 6,5%, et ce en dépit du fait que le taux d'emploi (68,7%) y est supérieur à la moyenne américaine (64,5%) et même à l'Alberta. Ceci illustre qu'en raison des fortes disparités du taux d'activité, le taux de chômage est parfois une mauvaise base de comparaison du niveau de développement des régions. Ceci est d'autant plus vrai que le taux de chômage

mesuré aux États-Unis tend à être plus faible que celui mesuré au Canada.¹ C'est pourquoi il est préférable d'établir des comparaisons internationales fondées sur le taux d'emploi. Sur cette base, la Virginie Occidentale est le seul état dont le taux d'emploi (53,9%) est plus faible qu'au Québec. À l'autre extrême, le taux d'emploi de 72,6% observé au Minnesota est le plus élevé des états américains.

TABLEAU 2.2
Indicateurs du marché de l'emploi pour certaines régions en 2000

Régions	Taux d'emploi	Taux d'activité	Taux de chômage
Québec	57,9%	63,2%	8,4%
Provinces Atlantiques	53,8%	60,6%	11,2%
Ontario	63,3%	67,2%	5,7%
Provinces des Prairies	66,7%	70,3%	5,0%
Colombie-Britannique	60,2%	64,9%	7,2%
Canada	61,4%	65,9%	6,8%
Alaska ^a	68,7%	73,5%	6,5%
Virginie Occidentale ^b	53,9%	57,1%	5,6%
Minnesota ^c	72,6%	75,1%	3,3%
Nouvelle Angleterre	66,6%	68,5%	2,8%
Etats-Unis	64,5%	67,2%	4,0%

^a État où le taux de chômage est le plus élevé, ^b État où le taux d'emploi est le plus faible, ^c État où le taux d'emploi est le plus élevé. Source : Statistique Canada et U. S. Bureau of Labor Statistics.

Dans ces comparaisons, il est instructif de porter une attention particulière aux proches voisins du Québec, soit l'Ontario et la Nouvelle Angleterre, car ces deux régions partagent avec le Québec un environnement économique similaire. Le taux de chômage de l'Ontario est 2,7 points de pourcentage plus faible que celui du Québec (5,7% par rapport à 8,4%) alors que son taux d'emploi se situe à 63,3%, soit 5,4 points de pourcentage de plus que le Québec. En Nouvelle Angleterre, le marché de l'emploi est encore meilleur puisque le taux d'emploi y atteint 66,6% alors que le taux de chômage n'est que de 2,8%.

2.2 LA COMPARAISON ENTRE 1989 ET 2000

Malgré que le taux de chômage au Québec en 2000 demeure relativement élevé par rapport à la moyenne de l'Amérique du Nord, il s'agit tout de même du plus bas taux de chômage observé depuis 1975. Par rapport à 1989, où il se situait à 9,3%, il a enregistré une baisse significative de 0,9 point de pourcentage. Cette

¹ L'écart provient du fait qu'aux États-Unis, par rapport au Canada : 1. La définition de recherche active d'emplois est plus restrictive ; 2. La population en âge de travailler est celle de 16 ans et plus au lieu de 15 ans et plus comme au Canada ; 3. Une plus grande fraction de la population américaine est incarcérée ou dans les forces armées.

diminution depuis 1989 n'est cependant pas attribuable à une augmentation du taux d'emploi car ce dernier s'établissait à 58,0% en 1989, soit à toutes fins utiles la même valeur qu'en 2000. Elle s'explique plutôt par une réduction du taux d'activité de 0,7 point de pourcentage. C'est donc qu'une proportion plus faible des personnes inoccupées cherchent activement du travail.

La situation du Québec s'est améliorée au cours de la dernière décennie par rapport au reste du Canada et, surtout, par rapport à l'Ontario. Comme on le constate au tableau 2.3, l'écart de taux d'emploi entre l'Ontario et le Québec a fortement diminué, passant de 8,4 points de pourcentage en 1989 à 5,4 points de pourcentage en 2000. Celui entre la moyenne canadienne et le Québec a pour sa part reculé 0,6 point de pourcentage (de 4,1 à 3,5 points de pourcentage). C'est l'importante baisse du taux d'emploi de l'Ontario de 66,4% en 1989 à 63,3% en 2000 qui a permis au Québec d'effectuer ce rattrapage et de combler une partie de son déficit d'emplois relatif. Dans l'étude originale, Pierre Fortin établissait ce déficit d'emplois par rapport à l'Ontario à 430 000 en 1989.² En proportion des 3 031 000 emplois observés cette même année, c'est une augmentation de l'emploi de 14,2% qu'il fallait effectuer. En 2000, le taux d'emploi du Québec rejoindrait celui de l'Ontario si on y ajoutait 320 000 emplois, soit seulement 9% du niveau observé. Le quart du déficit d'emplois a donc été résorbé en une décennie.

TABLEAU 2.3
Comparaison des taux d'emploi de 1989 et 2000 : diverses régions

Régions	Taux d'emploi en 1989	Taux d'emploi en 2000	Variation 1989-2000
Québec	58,0%	57,9%	-0,1%
Ontario	66,4%	63,3%	-3,3%
Canada	62,1%	61,4%	-0,7%
Etats-Unis	66,5%	67,2%	0,7%
Nouvelle Angleterre	66,6%	66,6%	0,0
Ontario moins Québec	8,4%	5,4%	-3,0%
Canada moins Québec	4,1%	3,5%	-0,6%
États-Unis moins Québec	8,5%	9,3%	0,8%
Nouvelle Angleterre moins Québec	8,6%	8,7%	0,1%

Source : Statistique Canada et U. S. Bureau of Labor Statistics.

Il est important de souligner que ce rattrapage par rapport au reste du Canada s'est effectué en dépit du fait que le taux d'accroissement de l'emploi a été plus lent au Québec. Il n'y a là aucun paradoxe. Entre 1989 et 2000, l'emploi total a augmenté de 314 000 au Québec et de 1 923 000 au Canada. En pourcentage du niveau de 1989, il s'agit de taux de croissance de 10% et 14,8% respectivement. Pendant la même période la population de 15 ans et plus

² Fortin, P. «La question de l'emploi au Québec : la photo et le film », p. 167.

augmentait de 10% au Québec (de 5 393 900 à 5 935 900 personnes) pendant que celle du Canada progressait de 16,2% (de 20 901 900 à 24 284 900 personnes). Ainsi, la croissance plus lente de l'emploi au Québec s'est tout de même effectuée au même rythme que celle de sa population, permettant au taux d'emploi de se maintenir, alors que la croissance de l'emploi dans le reste du Canada, même si elle était plus rapide qu'au Québec, ne fut pas suffisante pour rejoindre le taux de croissance de la population. Ceci permet de rappeler qu'une politique québécoise de plein-emploi peut être atteinte même si la part du Québec dans la création canadienne nette d'emplois est plus faible que la part du Québec dans l'emploi canadien. La création nette d'emplois du Québec a en effet représenté 16,3% du total canadien entre 1989 et 2000 alors que le Québec comptait 24,1% des emplois au Canada en 1989.

Lorsqu'on compare la performance du Québec à celle des États-Unis, l'image est un peu moins favorable. Le taux d'emploi chez nos voisins du sud est de 67,2% en l'an 2000, une faible hausse de 0,7 point de pourcentage depuis 1989. Par rapport aux États-Unis, le déficit d'emplois du Québec a donc légèrement augmenté par rapport à celui de 1989, passant de 8,5 à 9,3 points de pourcentage. Enfin, par rapport à la Nouvelle Angleterre, la position relative du Québec est demeurée à peu près inchangée.³

Cette première mise en perspective des changements survenus depuis 1989 soulève deux questions importantes. Tout d'abord, pourquoi la situation globale de l'emploi au Québec et particulièrement en Ontario, s'est elle ainsi détériorée par rapport à la situation américaine ? Enfin, pourquoi le taux d'activité est-il plus faible en 2000 qu'en 1989 ? Ce sont deux sujets sur lesquels la recherche économique a été très active au cours de la dernière décennie. Nous allons en premier lieu étudier l'évolution de la situation conjoncturelle depuis 1989, puisqu'il s'agit du principal déterminant de la demande de travail, avant d'étudier les facteurs ayant modifié l'offre de travail.

2.3 LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DEPUIS 1989⁴

Le fait majeur de la dernière décennie au Canada est la présence de la plus longue récession et de la plus faible reprise depuis les années 30. Afin d'établir l'importance de ces difficultés et situer correctement le Québec, la figure 2.1 en annexe montre l'évolution du produit intérieur brut (PIB) par habitant au Québec, en Ontario, au Canada et aux États-Unis. Pour faciliter la comparaison, le PIB par habitant est exprimé sur une base de 100 en 1989 pour

³ Afin de souligner encore davantage l'importance de prendre en compte la croissance démographique, soulignons qu'entre 1989 et 2000, l'emploi en Nouvelle Angleterre a augmenté de seulement 6,7%, soit moins qu'au Québec, alors qu'il augmentait de plus de 22% aux États-Unis dans son ensemble. Cela n'a pas empêché la Nouvelle Angleterre d'avoir un taux de chômage de moins de 3% en 2000.

⁴ Cette section emprunte beaucoup aux études de la conjoncture canadienne car les études spécifiques à la conjoncture du Québec sont plus rares. Les conclusions seront adaptées au contexte québécois lorsque cela apparaît nécessaire.

chacune des quatre régions.⁵ Entre 1989 et 2000, le PIB par habitant a augmenté de 27% aux États-Unis mais de seulement 17,8% au Canada, soit un déficit de croissance relatif de presque 1% par année. Il s'agit du recul relatif le plus important du niveau de vie canadien par rapport à celui des États-Unis. Sur une base régionale, le Québec affiche une performance presque identique à la moyenne canadienne, avec une croissance de 17,5%. Quant à l'Ontario, sa croissance ne fut que de 12,9%.

Le déficit de croissance par rapport aux États-Unis s'est surtout creusé entre 1989 et 1993. La récession de 1990 aux États-Unis fut courte et la reprise subséquente fut la plus longue depuis la seconde guerre mondiale. De fait, le PIB par habitant n'a diminué qu'une seule année, soit en 1991, atteignant alors un creux de 99,1 par rapport à 100 en 1989. Au Canada et au Québec par contre, le PIB par habitant a commencé à diminuer dès 1990 et le déclin s'est poursuivi jusqu'à l'année 1992 alors que l'indice du PIB par habitant s'établissait à 95,5 et 96,2 respectivement, soit des reculs de 4,5% et 3,8% par rapport à 1989. En plus du fait que la récession fut plus longue au Canada, ce ne fut qu'en 1997 que l'économie canadienne sortit réellement de sa torpeur et qu'une expansion vigoureuse se produisit. Le Québec a connu les mêmes aléas économiques. Sur une base régionale, c'est en Ontario que la situation fut la pire. La baisse du PIB par habitant s'y est poursuivie une année de plus qu'au Québec et le recul atteignit 8,7% en 1993 par rapport au sommet de 1989, une diminution presque deux fois plus forte qu'au Québec.

L'impact de cette mauvaise conjoncture sur l'emploi a été radical. Même si les économies canadiennes et américaines n'ont pas toujours connu une conjoncture identique au cours des années 70 et 80, elles avaient dans l'ensemble maintenu pendant cette période des taux d'emploi similaires. Le taux de chômage était tout de même plus élevé au Canada dans les années 80, mais cela était dû non pas tellement à une plus grande rareté des emplois que chez nos voisins du sud, mais surtout à une plus forte propension des personnes non occupées à déclarer des activités de recherche d'emplois. (Card et Riddell, 1993). Comme on le voit à la figure 2.2, la récession du début des années 90 a creusé un écart important entre les taux d'emploi des deux pays qui s'est maintenu tout au long de la décennie.

Deux explications principales ont été avancées pour expliquer les difficultés économiques du Canada dans les années 1990. D'une part, le développement des nouvelles technologies aurait rendu nécessaire une importante restructuration économique. D'autre part, les politiques macroéconomiques restrictives seraient responsables du dommage. Ce deuxième argument combine la lutte anti-inflationniste de la Banque du Canada, le maintien de conditions monétaires trop restrictives après que l'inflation eut été amenée au niveau ciblé par la Banque du Canada, et la résorption du déficit budgétaire

⁵ La normalisation ne signifie évidemment pas que le PIB par habitant était identique partout en 1989.

des administrations publiques. Quels sont les mérites respectifs de ces explications ?

2.4 LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE

Expliquer les récessions par la restructuration n'est pas une idée nouvelle. Continuellement, des emplois se perdent alors que d'autres se créent. Au Canada, ce rythme est très élevé (Jones et Riddell, 1996). Lorsque des emplois disparaissent, les travailleurs qui les occupaient deviennent disponibles pour occuper les emplois nouvellement créés de sorte que l'effet net sur l'emploi total est faible. Cependant, la qualification exigée par les nouveaux emplois et la localisation de ceux-ci ne concordent pas toujours avec celles des emplois disparus. Une fraction de la main d'œuvre en chômage est donc confrontée au fait que pour trouver un nouvel emploi, elle devra déménager, voire, changer complètement de carrière. Cette friction maintient une partie de la main d'œuvre en chômage alors que, simultanément, des postes disponibles demeurent vacants parce que les entreprises ne trouvent pas facilement de candidats capables de les combler.

Lorsqu'une économie subit une restructuration plus profonde, cela a pour effet de réduire l'emploi et d'augmenter le chômage. Freedman et Macklem (1998) attribuent à une accélération de la restructuration les difficultés connues par l'économie canadienne entre 1990 et 1997. Ils soutiennent que les entreprises canadiennes ont tardé à adopter des nouvelles technologies dans les années 80 car la faiblesse du dollar canadien préservait malgré tout leur compétitivité. Ces entreprises ont donc été forcées de mettre les bouchées doubles à la fin des années 80 lorsque le dollar canadien s'est apprécié, ce qui expliquerait l'ampleur de la récession canadienne. Ils reprennent ainsi des arguments avancés par la Banque du Canada pour la première fois dans son rapport annuel de 1992 et qu'elle a répétés dans des rapports subséquents.⁶ La restructuration y est présentée simultanément comme une adaptation nécessaire des entreprises canadiennes à la concurrence étrangère et comme la principale entrave à la reprise.

Plusieurs éléments militent contre cette interprétation. Tout d'abord, il y a une absence d'indices à l'effet que le changement technologique fut plus intense au Canada que dans d'autres pays qui n'ont pas connu une récession aussi longue. Au contraire, Gera, Gu et Lin (2001) trouvent que l'effet du changement technologique sur la demande de travailleurs qualifiés fut moins prononcé au Canada qu'aux États-Unis entre 1981 et 1994. Par ailleurs, l'offre de main d'œuvre qualifiée a augmenté plus rapidement au Canada, à la faveur d'une progression plus marquée de la scolarité. Il est difficile de concevoir que les entreprises canadiennes aient eu une difficulté plus grande à combler les nouveaux emplois spécialisés que les entreprises américaines si la croissance

⁶ Banque du Canada, Rapport annuel 1992, p. 20.

des emplois de haute qualification fut relativement plus faible au Canada alors qu'on y formait relativement plus de personnes qualifiées pour occuper ces postes. Picot et Heisz (2000) notent pour leur part que même si on a bel et bien observé un taux de destruction d'emplois plus élevé pendant les années 90 que pendant les années 80, les secteurs responsables ne sont pas ceux auxquels on s'attendrait si la restructuration découlait du retard technologique des entreprises canadiennes. En effet, la part du lion de cet accroissement du taux de pertes d'emploi fut concentré dans les services fournis par l'état (services gouvernementaux, santé et éducation). Dans les secteurs marchands exposés à la concurrence étrangère, on n'a pas décelé de hausses marquées du rythme auquel les emplois disparaissent. Même le comportement du taux de change ne concorde pas avec la thèse de la restructuration. En effet, lorsqu'un pays tarde à adopter des processus de production à faible coût, la monnaie de ce pays tend à s'affaiblir. Or, le dollar canadien s'est apprécié en 1988 et 1989 et est demeuré fort jusqu'à la fin de 1991. Il est impossible qu'un tel mouvement du taux de change puisse avoir été causé par la restructuration. En fait, si le volume des exportations canadiennes a diminué pendant cette période, c'est en raison de la force du dollar canadien. Dès que celui-ci commença à perdre du terrain en 1992, la valeur réelle des exportations canadiennes s'est remise à progresser, tout d'abord de 8% en 1992 puis à un rythme plus rapide dans les années subséquentes. Ainsi, le volume de biens exportés en 1994 était de 35% plus élevé qu'en 1991, ce qui est difficilement conciliable avec des entreprises en pleine restructuration et ayant de la difficulté à faire face à la concurrence internationale. Tous ces arguments contre la thèse de la restructuration s'appliquent au Québec. Cette litanie d'arguments ne nie pas qu'une restructuration se produise. Elle ne fait que statuer qu'il n'y a pas eu une intensification du rythme auquel l'économie change.

La thèse de la restructuration est aussi incompatible avec le comportement du nombre de postes vacants. Lorsque la restructuration est plus intense, on observe une hausse simultanée du taux de postes vacants et du taux de chômage car non seulement les chômeurs ont plus de difficulté à trouver un emploi mais les entreprises comblent plus difficilement les postes disponibles. Si par contre le taux de chômage augmente parce que l'activité économique diminue, les entreprises recrutent moins de travailleurs. On observe alors que la hausse du taux de chômage s'accompagne d'une baisse du taux de postes vacants.

Statistique Canada a mené une enquête trimestrielle sur les postes vacants entre 1971 et 1978 mais a cessé toute enquête périodique par la suite. Une enquête pilote non périodique sur les postes vacants fut tenue en 1996 et une enquête complète en 1999. Cette dernière enquête estime un taux de postes vacants de 2,6% au Canada et de 2,2% au Québec (Morissette et Zhang, 2001). Par comparaison, l'enquête de 1996 estimait ce taux à 1% pour le Canada alors que celle de 1978 révélait un taux de postes vacants de 0,8%. Il est toutefois difficile de comparer les taux pour ces trois années car ils proviennent de trois

questionnaires distincts qui définissent différemment ce qu'est un poste vacant et qui ont suivi des méthodes d'échantillonnage qui ne sont pas identiques.

En l'absence de données périodiques sur les postes vacants, presque toutes les analyses empiriques se sont donc tournées vers le comportement de l'indice de l'offre d'emplois.⁷ C'est ce qui fut fait dans l'étude originale. Cet indice montre comment change le nombre d'offres d'emplois publiées dans les principaux quotidiens du pays. Il est disponible mensuellement pour l'ensemble du Canada, pour chaque province et pour plusieurs zones métropolitaines. Bien que l'indice de l'offre d'emplois ne renseigne pas sur le nombre absolu de postes vacants, il permet de savoir si ceux-ci augmentent ou diminuent. En rattachant la valeur de l'indice à une période où le taux de postes vacants est connu, comme en 1999 par exemple, on peut inférer l'évolution de ce taux pour d'autres années à partir des variations de l'indice de l'offre d'emplois.⁸

Mis en parallèle avec le taux de chômage, le taux de postes vacants permet de tracer une courbe de Beveridge. Cette courbe est devenue une technique d'analyse populaire des fluctuations économiques car elle permet de déterminer visuellement si l'aggravation du chômage est causée par une restructuration plus intense ou par une baisse de l'activité de recrutement des entreprises.⁹ Les années associées à une récession, avec un taux de chômage élevé et un taux de postes vacants faible, sont en bas et à droite de la figure. À l'opposé, les sommets conjoncturels se situent en haut et à gauche. Une intensification de la restructuration économique est observée lorsque les observations se déplacent vers le haut et la droite de la figure.

La courbe de Beveridge québécoise, montrée à la figure 2.3, est construite à partir des données québécoises sur l'indice de l'offre d'emplois et le taux de chômage. Son niveau est ajusté au taux de postes vacants de 2,2% estimé pour le Québec par Statistique Canada en 1999. Cette courbe confirme qu'entre 1989 et 1992, le taux de postes vacants a diminué de plus de 50% alors que le taux de chômage augmentait, contredisant de nouveau l'argument de la restructuration économique. On observe de plus qu'entre 1992 et 1997, le taux

⁷ Les détails sur la méthodologie utilisée pour calculer l'indice de l'offre d'emplois se trouvent dans la publication *Estimations annuelles de l'Emploi, des gains et de la durée du travail, 1987- 1999*, No 72F0002XIB au catalogue, Statistique Canada, p. 237-241.

⁸ Le taux de postes vacants est égal au nombre de postes vacants divisé par le nombre d'emplois disponibles, soit la somme des emplois occupés et des emplois vacants. Le nombre de postes vacants est connu en 1999. Le nombre de postes l'année *i* est calculé par le rapport entre l'indice de l'offre d'emplois l'année *i* et sa valeur en 1999, le tout multiplié par le nombre de postes vacants en 1999. Le taux de postes vacants est ensuite obtenu en divisant le nombre de postes vacants par la somme du nombre de postes vacants et du nombre de postes occupés pendant l'année *i*. Comme il y a une baisse tendancielle de l'indice de l'offre d'emplois d'origine inconnue (Archambault et Fortin, 2001), les taux de postes vacants calculés avant 1999 tendent à surestimer le vrai taux de postes vacants et l'erreur tend à augmenter progressivement lorsqu'on recule davantage dans le temps.

⁹ La pertinence de l'analyse de la courbe de Beveridge dans l'analyse du chômage a été présentée par Blanchard et Diamond (1989).

de postes vacants est demeuré faible et que c'est seulement en 1998 qu'on assista à une remontée significative de la demande de travail. Ces mouvements ne donnent aucune indication que la restructuration ait contribué de façon importante à la hausse du chômage et à la baisse d'emplois qu'a connu le Québec au début des années 90. En fait, avec des données similaires, Archambault et Fortin (2001) ont montré de façon plus formelle que les fluctuations entre 1989 et 1993 découlent presque entièrement d'une baisse de la conjoncture.

Par ailleurs, on observe que le taux de chômage a diminué de façon assez significative entre 1993 et 1997 en dépit du fait que le taux de postes vacants n'augmentait pas. Bien que ceci soit compatible avec un marché du travail qui permet de replacer plus rapidement les chômeurs dans de nouveaux emplois, nous verrons sous peu que cela est, selon toute vraisemblance, la conséquence d'une diminution du taux d'activité. Une analyse similaire prévaut d'ailleurs pour l'ensemble du Canada (Archambault et Fortin, 2001).

2.5 LA POLITIQUE ANTI-INFLATIONNISTE ET LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

Si la restructuration n'arrive pas à expliquer la récession, on doit se rabattre sur l'explication usuelle qu'elle fut causée par une baisse de la demande agrégée de biens. La récession américaine de 1991 a bien entendu contribué au ralentissement canadien et québécois. Cependant, elle ne fut pas assez forte pour justifier l'ampleur du ralentissement observé au Canada. Le morceau manquant du puzzle est l'impact de la politique monétaire anti-inflationniste poursuivie par la Banque du Canada. C'est l'explication retenue par Fortin (1996).

La première annonce de l'orientation très restrictive qu'allait prendre la politique monétaire se trouve dans un discours que le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, prononça en janvier 1988, dans lequel il affirmait : «Monetary policy should be conducted so as to achieve a pace of monetary expansion that promotes stability in the value of money. This means pursuing a policy aimed at achieving and maintaining stable prices.»¹⁰ Comme l'inflation annuelle était alors de plus de 4% et que la Banque du Canada percevait des signes que l'inflation était susceptible d'augmenter, elle devait resserrer les conditions monétaires pour atteindre cet objectif de stabilité des prix. C'est ce qui se produisit à partir de la fin de 1988, ce qui causa une appréciation très forte de la devise canadienne. Le resserrement monétaire était aussi justifié par le fait que la croissance économique en 1988 dans le sud de l'Ontario était alimentée par la spéculation immobilière. Aux États-Unis, une bulle encore plus prononcée se produisait depuis 1984 en Nouvelle Angleterre.

¹⁰ Crow, J. (1988), «The work of Canadian monetary policy.» (The Eric J. Hanson Memorial Lecture, University of Alberta), *Revue de la Banque du Canada*, février 1988, 3-17.

L'ampleur du resserrement monétaire canadien peut être illustrée par le comportement des taux d'intérêt. Dans une situation normale, le taux de rendement sur les obligations à long terme est supérieur à celui sur les titres de court terme. Cependant, le resserrement du crédit par la banque centrale fait monter les taux d'intérêt de court terme qui dépassent alors les taux de long terme. Or, pendant près de trois années entre 1988 et le début de 1991, les taux d'intérêt de court terme au Canada sont demeurés plus élevés que ceux de long terme. Cette orientation restrictive fut exceptionnelle par sa durée (plus de 30 mois) et surtout parce qu'on ne trouve pas un resserrement équivalent aux États-Unis.¹¹ En effet, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor canadiens à 3 mois dépassaient ceux sur les bons du Trésor américains de 390 points de base en moyenne entre 1989 et 1992 contre 208 points de base entre 1983 et 1988. La récession a débuté plus tôt au Canada et a été plus sévère qu'aux États-Unis parce que la hausse des taux d'intérêt y a été plus forte et qu'elle a été maintenue plus longtemps.

Les effets de cette politique restrictive n'ont pas été ressentis de façon égale. Le Québec étant relativement concentré dans la fabrication manufacturière y était assez vulnérable. C'est cependant l'Ontario qui a été la plus touchée, en partie parce que la production de biens manufacturés durables y est encore plus fortement concentrée qu'au Québec. Elle se trouvait donc la plus exposée aux conséquences négatives de la forte appréciation du dollar canadien. Cela n'explique cependant pas complètement l'ampleur de la récession en Ontario. Il est probable que l'éclatement de la bulle spéculative dans l'immobilier, qui avait contribué à la croissance exagérée de l'économie ontarienne à la fin des années 80, a amplifié l'effet de la politique monétaire. Comme le Québec n'avait pas connu de tels excès dans les années 80, la contraction subséquente de son économie fut moindre.

Ce scénario ontarien imite donc en partie la forte récession vécue par la Nouvelle Angleterre entre 1989 et 1992. En effet, alors que les États-Unis ont dans l'ensemble connu une récession assez faible et de courte durée en 1991, l'effondrement du secteur de l'immobilier à partir de 1988 dans la région de Boston, après que les prix eurent atteint des niveaux insoutenables, a amené la Nouvelle Angleterre en forte récession dès 1989. Comme le montre la figure 2.4, les pertes d'emplois de la Nouvelle Angleterre entre 1989 et 1992 furent, toutes proportions gardées, encore pires qu'en Ontario et qu'au Québec. Elles furent toutefois distribuées dans des secteurs très différents. Alors que c'est l'emploi manufacturier qui baissa beaucoup au Québec et en Ontario, ce sont des secteurs liés à l'immobilier qui subirent les plus forts reculs en Nouvelle

¹¹ Ainsi, entre 1980 et 1981, la politique monétaire canadienne connu un resserrement comparable par son ampleur. Cependant, il dura moins longtemps et accompagna un resserrement de la politique monétaire américaine de même importance.

Angleterre.¹² La croissance subséquente en Nouvelle Angleterre a, comme on l'a vu, permis de ramener le plein emploi dans cette région en l'an 2000.

L'incapacité de l'économie canadienne à se relever de la récession après avoir atteint le creux en 1992 est un autre phénomène tout à fait inhabituel de la dernière décennie. Le maintien pendant trop longtemps des taux d'intérêt élevés a largement contribué à cette persistance du sous emploi. Pourquoi les taux d'intérêt ont-ils tardé à baisser? La Banque du Canada est tout d'abord intervenue à plusieurs reprises entre 1990 et 1992 pour les empêcher de descendre.¹³ En 1990, les craintes de voir une spirale inflationniste découler du choc sur les prix causé par la mise en place de la TPS en janvier 1991 incita la Banque à la prudence. Cette réticence à laisser baisser les taux d'intérêt visait aussi à établir la crédibilité de la politique de bas taux d'inflation mais la Banque du Canada a alors pêché par excès de prudence.¹⁴

La politique monétaire n'explique cependant pas entièrement la persistance des taux d'intérêt élevés. Les forces du marché ont sporadiquement exercé des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt. Ainsi, les soubresauts constitutionnels ont à trois reprises poussé la Banque à intervenir ponctuellement pour stabiliser le marché du change : la non ratification de l'accord du Lac Meech en 1990 (Rapport annuel 1990 de la Banque du Canada, p. 30), le référendum sur l'accord de Charlottetown en 1992 (Rapport annuel 1992 de la Banque du Canada, p. 29) et le référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec.

Cependant, ce furent là des événements relativement mineurs. À partir de 1992 et jusqu'à 1995, c'est la détérioration de l'état des finances publiques canadiennes qui préoccupait les marchés. La crise mexicaine en 1994 a avivé les craintes envers l'endettement du secteur public canadien. Avant même que

¹² Pour une analyse du rôle du boom immobilier de la Nouvelle Angleterre entre 1984 et 1987 et sa responsabilité dans la profonde récession de la Nouvelle Angleterre entre 1989 et 1992, on peut lire Browne (1991) et Case (1991). En Nouvelle Angleterre, le problème fut amplifié par le fait que la débâcle immobilière a entraîné des faillites bancaires et une contraction du crédit.

¹³ Les deux citations suivantes tirées des Rapports annuels de la Banque du Canada, illustrent ces interventions. «Pendant la majeure partie de 1991, les attentes de baisses des taux d'intérêt à court terme ont été tellement fortes sur le marché que la Banque est intervenue afin d'empêcher une baisse trop rapide de ces taux.» (Rapport annuel de 1991, p. 28). «Vers la fin de l'année, le dollar canadien étant devenu plus stable, les marchés financiers ont exercé de vives pressions à la baisse sur les taux d'intérêt. La banque est intervenue pour tempérer le mouvement de repli des taux d'intérêt... »(Rapport annuel de 1992, p. 31).

¹⁴ De fait, Freedman et Macklem (1998) révèlent que la Banque du Canada a été surprise de la faiblesse de la reprise entre 1991 et 1994 car selon son modèle de prévision, l'économie canadienne aurait dû remonter plus rapidement. Fortin (1999) évoque la possibilité que la Banque du Canada ait commis deux erreurs de nature technique pendant cette période. L'une est que son modèle de prévision est mal calibré et sous estime l'effet restrictif des taux d'intérêt sur la demande globale. L'autre erreur est que la longueur de la récession a amené la Banque du Canada à sous estimer le potentiel de production et à viser une demande globale trop faible.

la récession ne débute, le déficit budgétaire du gouvernement fédéral était assez élevé mais le rapport entre la dette publique et le PIB était stabilisé. La hausse des taux d'intérêt initiée par la Banque du Canada fut doublement dommageable. D'une part, elle ralentissait l'économie, amenuisant ainsi les entrées fiscales. D'autre part, le service de la dette des gouvernements s'alourdissait, l'impact étant particulièrement prononcé pour le gouvernement canadien car sa dette était à plus court terme. Afin d'empêcher une hausse perpétuelle du ratio de la dette publique au PIB, il devenait impératif de donner une orientation très restrictive à la politique budgétaire canadienne. C'est à partir de 1994 que d'importantes restrictions budgétaires furent appliquées. Pendant cinq années, elles ont été un facteur qui contribua à réduire la demande intérieure. Face à ce changement d'orientation de la politique budgétaire, la Banque du Canada a finalement pu assouplir définitivement sa politique monétaire, permettant ainsi au dollar canadien de se déprécier. Cela a stimulé davantage les exportations canadiennes, déjà dopées par la croissance américaine et les accords de libre échange. De fait, les exportations du Canada et du Québec en direction des États-Unis ont connu pendant la dernière décennie une progression extraordinaire.

En rétrospective, la détérioration relative du Canada dans les années 90 est attribuable surtout au fait que la Banque du Canada a poursuivi à partir de 1988 une politique monétaire plus restrictive que celle suivie aux États-Unis. C'est cette restriction qui semble aussi largement responsable de la détérioration des équilibres budgétaires entre 1990 et 1994. Dans l'ensemble, compte tenu de sa vulnérabilité potentielle à la politique monétaire, le Québec s'en est relativement bien tiré. Il n'a pas pu échapper à la longue récession canadienne. Il a cependant limité les dégâts, connaissant un recul moins fort que ceux de l'Ontario et de la Nouvelle Angleterre.

2.6 L'ÉVOLUTION DES SALAIRES RÉELS

Les salaires s'établissent en fonction du jeu de l'offre et de la demande, ce qui n'exclut pas que des changements réglementaires puissent les déplacer. Les changements observés du salaire peuvent donc difficilement faire l'objet d'une relation causale avec l'emploi. Il est néanmoins instructif d'étudier comment ils ont évolué depuis 1989, surtout que la poussée salariale des années 70 aurait pu causer une partie du retard d'emploi relatif du Québec à cette époque.¹⁵

En raison du changement dans le système de classification des industries, on ne peut pas comparer directement les salaires de 1989 à ceux de 2000. On peut construire des séries salariales continues qui se terminent en 1997 ou d'autres séries qui débutent en 1991 et se terminent en l'an 2000.¹⁶ La figure 2.5 montre

¹⁵ Fortin, P. «La question de l'emploi au Québec : la photo et le film », p. 210.

¹⁶ Statistique Canada a adopté le système de Classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) en l'an 2000. Auparavant, c'était la Classification type des industries (CTI) de 1980 qui

le salaire moyen au Québec en pourcentage du salaire moyen en Ontario pour les deux séries. Le salaire relatif selon le nouveau système de classification des industries est environ 1% plus élevé que celui selon l'ancien système. Les deux modes de classification montrent cependant un même glissement continu du salaire relatif. Alors qu'il s'établissait à 94,2% en 1991 selon le nouveau système, il n'atteignait plus que 87,8% en 2000. En opérant un raccordement des deux séries, la diminution du salaire relatif depuis 1989 atteint 6,6%, une poursuite à un rythme légèrement plus lent de la tendance à la baisse amorcée en 1982.

Cette modération salariale au Québec peut être illustrée en notant que le pouvoir d'achat du salaire n'a pas augmenté depuis 1991.¹⁷ Le tableau 2.4 montre le salaire hebdomadaire moyen pour l'ensemble des industries au Québec et en Ontario pour les années 1991 et 2000. Pendant cette période, le salaire hebdomadaire a augmenté de 543 \$ à 613 \$ au Québec, soit une augmentation de 12,7%, tandis qu'il passait de 577 \$ à 698 \$ en Ontario, une hausse de 21%. Comme les prix à la consommation ont augmenté de 12,7% au Québec et 15,4% en Ontario, le salaire réel au Québec a stagné à 554\$ (en pouvoir d'achat de 1992) alors que celui de l'Ontario a augmenté de 583 \$ à 611\$, soit une hausse de 4,8%. Notons que le salaire réel moyen stagné même si le salaire minimum a progressé de 14% entre 1991 et 2000.¹⁸

TABLEAU 2.4
Salaire hebdomadaire moyen pour l'ensemble des industries
Québec et Ontario en 1991 et en 2000

	Québec		Ontario	
	1991	2000	1991	2000
Salaire en \$ courant	543,62	612,91	576,88	697,92
Indice de prix (1992 = 100)	98,2	110,6	99,0	114,2
Salaire réel en \$ de 1992	553,58	554,17	582,71	611,14

Source : Statistique Canada, catalogue No 72-002-XIB et calculs de l'auteur. Les indices de prix sont les indices globaux de prix à la consommation pour le Québec et l'Ontario, série P105000 et P106000 de CANSIM.

Il est difficile d'identifier sans ambiguïté les raisons de la modération salariale du Québec depuis le milieu des années 80. Fortin (2001) y voit la conséquence d'un changement d'attitude du Gouvernement du Québec et du monde syndical après la récession de 1981-82. Les relations de travail devinrent moins conflictuelles avec le développement d'une préoccupation accrue envers le

prévalait. Des séries continues ont été produites selon la SCIAN de 1991 à 2000. Les séries calculées sur la base de la CTI de 1980 sont disponibles seulement jusqu'à 1997.

¹⁷ Le pouvoir d'achat du salaire indique la quantité de biens de consommation que le travailleur peut se procurer. Une baisse du pouvoir d'achat ne signifie pas nécessairement que le coût du travail diminue pour l'employeur puisque les prix à la consommation dévient parfois des prix de vente des industries. C'est le cas notamment lorsque les taxes indirectes changent.

¹⁸ Le salaire minimum est passé de 5,36\$ en 1991 à 6,90\$ en 2000, ce qui représente une progression de 5,46\$ à 6,24\$ en dollars constants de 1992.

maintien de la compétitivité industrielle du Québec. Quoi qu'il en soit, il est clair que l'évolution des salaires au Québec n'a certainement pas représenté un obstacle à l'emploi dans la dernière décennie. Au contraire, elle incite les entreprises à ne pas adopter des modes de production à intensité accrue en capital, préservant de ce fait un niveau d'emploi plus élevé. L'aspect négatif est l'absence d'amélioration du niveau de vie des salariés québécois pendant cette période.

2.7 CONCLUSION

Le Canada a connu au cours de la dernière décennie la conjoncture économique la plus mauvaise depuis la grande dépression des années 30. Sans nier le progrès technologique observé depuis 10 ans, il apparaît néanmoins clair qu'on ne peut pas y attribuer les difficultés économiques du Canada. C'est plutôt le maintien de conditions du crédit très serrées par la Banque du Canada pour établir sa politique anti-inflationniste qui explique le mieux les difficultés de l'économie canadienne. Les États-Unis ont connu pour leur part un sort plus enviable, même si la Nouvelle Angleterre a éprouvé elle aussi un très fort repli conjoncturel entre 1989 et 1993. Dans ce contexte particulièrement difficile, le Québec a connu un net recul de l'emploi entre 1990 et 1993 et a recommencé à progresser de façon marquée seulement en 1997. Ainsi, le taux d'emploi a retrouvé en 2000 le niveau de 1989, une performance nettement meilleure que l'Ontario pendant la même période. Les salaires au Québec ont suivi le rythme de l'inflation et ont diminué par rapport à l'Ontario, ce qui a pu contribuer à soutenir le niveau d'emploi au Québec. Dans la prochaine section, nous étudierons plus en détails certains développements structurels du marché de l'emploi au Québec.

3. CAUSES STRUCTURELLES À L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU QUÉBEC

3.1 LA DISTRIBUTION RÉGIONALE DES EMPLOIS

Une des caractéristique importantes du portrait de 1989 était l'inégalité de répartition régionale du taux d'emploi. La pauvreté d'emplois de l'Atlantique se manifestait dans l'est du Québec avec une acuité particulière dans les régions de Gaspésie-îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent. Par comparaison, l'Outaouais et les régions de la couronne montréalaise employaient leur population presque autant que l'Ontario. Le tableau 3.1 compare les taux d'emploi des régions du Québec en 1989 et 2000. Les régions étant classées par ordre décroissant du taux d'emploi en 2000, on retrouve celles ayant un taux d'emploi plus élevé (bas) que la moyenne québécoise au-dessus (en-dessous) de la ligne pointillée. La colonne de droite montre la variation observée entre 1989 et 2000. Si les régions moins favorisées effectuent un rattrapage, on devrait observer que la variation dans cette dernière colonne tend à être négative en haut et positive en bas.

TABLEAU 3.1
Comparaison des taux d'emploi de 1989 et 2000 : Régions du Québec

Régions	Taux d'emploi en 1989	Taux d'emploi en 2000	Variation 1989-2000
Montérégie	62,6%	63,5%	0,9%
Laurentides	59,7%	63,2%	3,5%
Outaouais	62,8%	61,2%	-1,6%
Laval	64,1%	61,1%	-3,0%
Lanaudière	60,0%	60,1%	0,1%
Chaudière-Appalaches	61,8%	59,5%	-2,3%
Estrie	59,7%	58,5%	-1,2%
-----	-----	-----	-----
Abitibi-Témiscamingue	56,8%	55,8%	-1,0%
Montréal	56,9%	55,7%	-1,2%
Québec (Région de)	55,0%	55,0%	0,0%
Côte-Nord et Nord-du-Québec	58,7%	54,6%	-4,1%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	49,3%	53,3%	4,0%
Mauricie-Bois-Francs	53,6%	51,0%	-2,6%
Bas-St-Laurent	46,5%	49,2%	2,7%
Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	42,3%	40,9%	-1,4%
Total du Québec	58,0%	57,9%	-0,1%

Source : Statistique Canada, CANSIM, matrice 3487.

Le portrait général établi en 1989 a peu changé en 2000. C'est de nouveau dans la couronne montréalaise et en Outaouais que la situation de l'emploi est la meilleure. Les taux d'emploi en Montérégie et dans les Laurentides sont à toutes fins pratiques identiques à ceux de l'Ontario. À l'opposé, c'est encore en Gaspésie-îles-de-la-Madeleine qu'on observe le plus faible taux d'emploi, celui-ci ayant même régressé de 42,3% à 40,9%. Pour sa part, celui du Bas-St-Laurent

a progressé de 46,5% à 49,2%, ce qui place cette région dans une situation plus proche de celle observée en Mauricie-Bois-Francs (-2,6% à 51%) ou au Saguenay-Lac-Saint-Jean (+4,0% à 53,3%). Le rattrapage ne se manifeste pas.

La région Gaspésie-îles-de-la-Madeleine, qui connaît une situation particulièrement difficile, demeure tributaire d'une proportion disproportionnée d'emplois saisonniers qui pèse lourdement sur le taux d'emploi. Ainsi, sur une base mensuelle, son taux d'emploi a varié entre un minimum de 35,4% en mars et un maximum de 48,0% en août. Ces fortes fluctuations saisonnières réduisent de façon importante la moyenne annuelle du taux d'emploi. En effet, si cette région pouvait maintenir toute l'année le niveau d'emploi de forte saison, son taux d'emploi augmenterait de 7 points de pourcentage, alors que l'effet comparable pour le Québec serait de l'ordre de 2 points de pourcentage. L'importance de l'emploi saisonnier explique donc environ 5 points de pourcentage d'écart à la moyenne du Québec.

3.2 LA STRUCTURE INDUSTRIELLE DE L'EMPLOI

Le tableau 3.2 montre la composition industrielle des emplois au Québec et en Ontario en 1989 et en 2000. Les tendances identifiées dans l'étude originale, soit l'amenuisement relatif du secteur primaire et de la fabrication, se sont poursuivies au cours de la dernière décennie. En l'an 2000, le secteur primaire n'emploie plus que 3% de la main d'œuvre du Québec (3,7% en 1989), la part de la fabrication manufacturière a fléchi à 18,3% (19,5% en 1989) tandis que près de trois emplois sur quatre servent à la production des services.

C'est la grande catégorie des services commerciaux, de l'éducation et de la santé qui affiche la plus forte progression depuis 10 ans, sa part des emplois atteignant 41,5% en 2000 contre 36,8% en 1989. Ces proportions sont similaires à celles de l'Ontario. En décomposant les emplois des services de manière plus fine, on constate que le secteur de la santé occupe 11% de la main d'œuvre québécoise, en progression par rapport à 1989 (9,7%). Ce sont les emplois de nature scientifique et technique qui affichent cependant la plus forte hausse, passant de 3,6% en 1989 à 5,8% en 2000. En Ontario, ce secteur occupe 7,2% de la main d'œuvre en 2000.

TABLEAU 3.2
Répartition industrielle de l'emploi :
Québec et Ontario 1989 et 2000

Industrie	Québec		Ontario	
	1989	2000	1989	2000
Agriculture	2,2%	1,8%	2,2%	1,7%
Forêt, pêche et mines	1,5%	1,2%	1,2%	0,6%
<i>Total du secteur primaire</i>	<i>3,7%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,4%</i>	<i>2,3%</i>
Fabrication	19,5%	18,3%	20,1%	18,7%
Construction	5,7%	4,1%	6,3%	5,5%
Services publics	0,9%	0,8%	1,2%	0,8%
Total des biens	29,9%	26,1%	31,1%	27,3%
Commerce	15,9%	16,1%	15,1%	14,9%
Transport et entreposage	5,3%	5,0%	4,5%	4,7%
Finance, assurance et immobilier	5,9%	5,3%	7,1%	6,6%
Services comm., éducation et santé	36,8%	41,5%	36,5%	41,9%
- dont sciences et techniques	3,6%	5,8%	4,7%	7,2%
- dont santé	9,7%	11,0%	8,0%	9,3%
Administration publique	6,3%	6,0%	5,6%	4,7%
Total des services	70,1%	73,9%	68,9%	72,7%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Statistique Canada, CANSIM, matrices 3477 et 3478.

En comparant au tableau 3.3 la répartition sectorielle de l'emploi manufacturier du Québec et de l'Ontario, on constate que les secteurs traditionnels du vêtement et du papier perdent progressivement de leur importance relative, tout en conservant néanmoins des parts importantes de l'emploi. Ainsi, l'industrie du vêtement occupe 9,1% de l'emploi manufacturier (10,7% en 1991), soit presque quatre fois plus qu'en Ontario (2,5%). Le secteur des produits du papier a diminué de façon marquée, passant de 8,9% en 1991 à seulement 6% en 2000.

Les secteurs ayant effectué les progressions les plus fortes sont la fabrication de produits en bois (+1,8% à 7,1%), de produits informatiques et électroniques (+1,6% à 5,1%), de machines (+1,1% à 5,1%), de produits en caoutchouc ou en plastique (+0,9% à 5,7%), d'aliments (+0,7% à 10,2%) et de produits métalliques (+0,6% à 6,9%). En Ontario, c'est la fabrication de matériel de transport qui a connu la plus forte croissance (+2,1% à 17,3%), ce qui s'explique par la hausse importante de l'emploi dans la fabrication de pièces automobiles. Au Québec, le secteur du matériel de transport a conservé une part à peu près constante à 8,2%, maintenu en niveau par l'aérospatiale qui occupe une part de 4,4 % des emplois.

TABLEAU 3.3
Répartition sectorielle de l'emploi manufacturier

Québec et Ontario 1991 et 2000¹⁹

Industrie	Québec		Ontario	
	1991	2000	1991	2000
Aliments	9,5%	10,2%	9,5%	9,2%
Vêtements	10,7%	9,1%	2,6%	2,5%
Chaussures	0,8%	0,7%	0,6%	0,3%
Papier	8,9%	6,0%	2,5%	1,6%
Chimie et produits de toilette	2,7%	2,5%	3,9%	2,9%
Pharmacie et médicaments	1,4%	1,5%	1,2%	1,3%
Caoutchouc et plastique	4,7%	5,7%	6,9%	7,3%
Produits en bois	5,3%	7,1%	2,0%	3,0%
Sidérurgie	1,0%	0,6%	3,0%	2,6%
Prod. et transf. d'aluminium	2,0%	2,2%	0,4%	0,3%
Métaux non ferreux sauf aluminium	1,5%	1,5%	1,6%	0,9%
Fonderies	0,6%	0,8%	1,3%	1,2%
Produits métalliques	6,3%	6,9%	9,8%	10,5%
Fabrication de machines	4,0%	5,1%	6,3%	7,6%
Informatiques et électroniques	3,5%	5,1%	5,5%	5,4%
Matériel de transport	8,1%	8,2%	15,2%	17,3%
- dont véhicules automobiles	<i>n. d.</i>	<i>n. d.</i>	5,3%	5,0%
- dont pièces automobiles	<i>n. d.</i>	<i>n. d.</i>	6,8%	9,3%
- dont aérospatiale	4,4%	4,4%	<i>n. d.</i>	<i>n. d.</i>
Meubles de maisons	5,0%	3,7%	1,5%	2,1%
Meubles de bureau	0,7%	1,0%	1,9%	1,9%
Autres	23,3%	22,2%	24,5%	22,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Statistique Canada, CANSIM, matrices 17005 et 17006 et calculs de l'auteur.

Ce bilan permet de conclure que l'économie du savoir tend à s'établir au Québec avec une forte progression des emplois de nature scientifique et technique. La santé est cependant le plus important employeur au Québec et le vieillissement de la population augmentera certainement l'importance de ce secteur. Cependant, les secteurs traditionnels du bois, du vêtement et du papier conservent une grande importance même si le secteur du papier affiche un recul marqué depuis 1989.

¹⁹ Les données relatives à certains secteurs sont confidentielles lorsqu'elles peuvent permettre d'identifier une entreprise. Les secteurs confidentiels ne sont donc pas les mêmes dans toutes les zones géographiques. Seules les données comparables d'une province à l'autre ont été insérées dans le tableau, ce qui explique pourquoi près du quart des emplois ne sont pas ventilés.

3.3 LE NIVEAU DE SCOLARISATION

Une meilleure scolarisation améliore les chances de trouver et de conserver un emploi, ce qui fut qualifié de «loi fondamentale du marché du travail» dans l'étude originale. Le tableau 3.4 montre que cette «loi» conserve toute son importance en l'an 2000. On peut voir à la deuxième colonne que le taux d'emploi est à peine de 21% pour les personnes ayant 8 années ou moins de scolarité, se situe entre 45% et 65% chez les personnes ayant poursuivi ou complété des études de niveau secondaire et atteint presque 80 % pour les titulaires d'un grade universitaire.

Cependant, comme on trouve une proportion plus grande de personnes retraitées dans les niveaux de scolarité plus faibles, cela tend à faire diminuer le taux d'emploi de ce groupe. Pour corriger ce biais, les colonnes suivantes du tableau 3.4 montrent le taux d'emploi pour différents groupes d'âge. Quel que soit le niveau de scolarité, le taux d'emploi atteint son maximum entre 30 et 54 ans. Cependant, il plafonne tout au plus à 50% pour les personnes ayant 8 années ou moins de scolarité alors que près de 88% des diplômés universitaires du même groupe d'âge occupent un emploi. À partir de 55 ans, le taux d'emploi diminue et varie entre 30% (8 années ou moins de scolarité) et 56% (diplômé universitaire).

TABLEAU 3.4
Taux d'emploi selon l'âge et le niveau de scolarisation
Québec 2000

Niveau de scolarisation	Tous les âges	15-29 ans	30-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
Total	57,9%	60,6%	77,3%	41,3%	3,2%
0 à 8 années	21,0%	26,3%	50,3%	29,7%	1,5%
Secondaire partiel	45,0%	39,4%	64,6%	38,7%	3,4%
Secondaire complété	64,8%	65,1%	77,4%	46,9%	3,7%
Postsecondaire partiel	58,8%	55,2%	76,4%	40,9%	4,3%
Diplôme postsecondaire	72,1%	76,3%	82,7%	47,4%	4,5%
Grade universitaire	78,4%	79,9%	87,8%	55,9%	13,7%

Source : Statistique Canada et calculs de l'auteur.

Étant donné la faiblesse des taux d'emploi des personnes moins scolarisées, il est crucial de déterminer dans quelle mesure le Québec est parvenu à combler son retard au plan de l'instruction. Atteindre cet objectif est nécessairement un travail de longue haleine qui a comme condition préalable que les jeunes du Québec se scolarisent autant que les jeunes des autres régions de l'Amérique du Nord. Le retard moyen de scolarisation relatif peut alors s'amenuiser progressivement au fur et à mesure que les générations moins scolarisées sont remplacées dans la population en âge de travailler par les générations plus jeunes. Or, la photo de 1989 montrait que les jeunes du Québec demeuraient moins scolarisés que ceux de l'Ontario. Le bilan de l'an 2000 sur ce plan est

donc établi à trois niveaux. Tout d'abord, il montre quel est le déficit moyen de scolarité qui subsiste. Ensuite, il compare le niveau de scolarisation des jeunes québécois avec celui des jeunes ontariens. Enfin, il fournit une estimation de l'impact du retard de scolarisation sur l'écart de taux d'emploi entre le Québec et l'Ontario.

On trouve au tableau 3.5 les parts de population par niveau de scolarisation en l'an 2000 au Québec et en Ontario. On constate que la proportion de la population ayant fréquenté l'école 8 années ou moins dépasse 16% au Québec, soit le double de la proportion observée en Ontario. Toutefois, moins de personnes au Québec qu'en Ontario ont quitté l'école pendant leurs études secondaires ou à la fin de celles-ci. Ainsi, la proportion de la population ayant des études postsecondaires partielles ou complètes est similaire dans les deux provinces, soit 51,6% au Québec et 52,8%, bien que les détenteurs d'un diplôme universitaire soient moins nombreux au Québec qu'en Ontario.²⁰ Au total, le Québec accuse donc encore un retard qui se manifeste par une proportion plus élevée de personnes n'ayant pas atteint les études secondaires.

TABLEAU 3.5
Répartition de la population selon le niveau de scolarisation
Québec et Ontario 2000

Niveau de scolarisation	Tous les âges		25-29 ans	
	Québec	Ontario	Québec	Ontario
Total, scolarité	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
0 à 8 années	16,6%	8,7%	3,8%	1,5%
Secondaire partiel	16,1%	17,4%	11,3%	7,4%
Secondaire complété	15,7%	21,0%	11,5%	18,8%
Postsecondaire partiel	8,1%	9,7%	7,3%	10,3%
Diplôme postsecondaire	29,3%	25,4%	41,0%	32,6%
Grade universitaire	14,2%	17,7%	25,1%	29,4%

Source : Statistique Canada et calculs de l'auteur.

Qu'en est-il des jeunes générations ? À partir des données du recensement de 1991, Lemieux (1999) montre que la génération née au Québec en 1926 a étudié en moyenne 9 années alors que celle née en Ontario la même année possède 10,9 années de scolarisation. Ce déficit de presque deux années est coupé de moitié pour la génération née en 1946 (11,7 années vs 12,8 années) et a entièrement disparu pour la génération née en 1966 (14,0 vs 13,9). Le Québec n'accuse donc plus de déficit éducationnel chez ses jeunes. Au contraire, les jeunes québécois atteignent un niveau de scolarisation parmi les plus élevés au monde.²¹ Cependant, le tableau 3.5 montre qu'en l'an 2000, la

²⁰ La présence des CEGEPS au Québec contribue à la différence de répartition de la population ayant un niveau d'études postsecondaire entre les deux provinces.

²¹ Riddell et Sweetman (1999) montrent qu'en 1995, parmi tous les pays de l'OCDE, c'est au Canada qu'on trouvait la plus forte proportion de personnes ayant des études postsecondaires.

répartition du niveau de scolarisation des jeunes de 25-29 ans varie entre les deux provinces. Au Québec, plus de jeunes ont un diplôme postsecondaire ou universitaire (66% contre 62% en Ontario) mais ils sont aussi plus nombreux à ne pas compléter leurs études secondaires (15% au Québec contre 9% en Ontario). Du point de vue du taux d'emploi, le taux de décrochage plus élevé au Québec peut contribuer à diminuer le taux d'emploi, mais le plus haut taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire joue en sens inverse. Il est difficile à première vue d'établir la direction de l'avantage net découlant de cette situation.²²

J'ai estimé l'impact sur le taux d'emploi de la différence de scolarisation entre les deux provinces en appliquant la répartition ontarienne de la population selon les six niveaux de scolarisation et pour six groupes d'âge (15-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans, 30-54 ans, 55-64 ans et 65 ans et plus) aux taux d'emploi des groupes d'âge et de scolarisation correspondants au Québec. Cette simulation montre qu'avec un niveau de scolarisation identique à celui de l'Ontario, le taux d'emploi du Québec monterait à 59,0%. Ceci comblerait donc tout au plus un cinquième de la différence de taux d'emploi observé en l'an 2000 entre l'Ontario et le Québec. La faiblesse du taux d'emploi au Québec découle donc surtout du fait qu'à un niveau donné de scolarisation, on travaille moins au Québec. Cet écart de taux d'emploi n'est cependant pas uniformément réparti. Il est particulièrement marqué pour les personnes faiblement scolarisées et disparaît chez celles les plus fortement scolarisées. Par exemple, entre 30 et 54 ans le taux d'emploi des personnes ayant entre 0 et 8 années de scolarisation est de 50,4% au Québec et de 60% en Ontario. Par contre, les diplômés universitaires du Québec du même âge ont un taux d'emploi qui est semblable à celui des diplômés ontariens (87,8% contre 87,1%).

La répartition des emplois selon le niveau de scolarisation a changé considérablement en une décennie. On peut voir au tableau 3.6 qu'entre 1990 et 2000, il y a eu diminution nette de 289 000 (-31%) du nombre de postes occupés par une personne n'ayant pas complété les études secondaires. Pendant la même période, le nombre d'emplois occupés par un diplômé postsecondaire s'est accru de 344 000, soit près de 38% d'augmentation, et celui détenu par un détenteur d'un grade universitaire a progressé de 245 000, soit presque 60% de hausse. Il y a donc une transition extrêmement rapide du marché du travail, car les personnes ayant un diplôme postsecondaire ou un grade universitaire occupent 70% des emplois contre 52% dix ans plus tôt.

TABLEAU 3.6
Variation du nombre d'emplois au Québec entre 1990 et 2000
selon le niveau de scolarisation

²² Parent (2001) a établi que pour les personnes qui ne complètent pas leur études secondaires, il n'y a presque aucun avantage salarial à obtenir le diplôme d'études secondaires. Le décrochage plus fréquent pourrait donc avoir peu de conséquence sur les revenus d'emplois.

Niveau de scolarité	Nombre d'emplois en milliers		Variation de l'emploi	
	1990	2000	En milliers	En %
Total	3141	3438	296	9,4%
Secondaire non complété ^a	927	638	-289	-31,2%
Secondaire complété	632	604	-28	-4,4%
Postsecondaire partiel	257	281	24	9,4%
Diplôme postsecondaire	1234	1741	344	37,8%
Grade universitaire	416	661	245	58,9%

^a Le secondaire non complété est la somme du groupe 0-8 années de scolarité et du groupe secondaire partiel. L'année 1989 n'est pas comparable aux années subséquentes en raison d'un changement d'enquête. Source : Statistique Canada et calculs de l'auteur.

Cette évolution de la composition des emplois occupés est toutefois sujette à controverse, laquelle peut se poser de la façon suivante. D'une part, cette évolution refléterait une augmentation de la demande de main d'œuvre hautement qualifiée et une baisse parallèle de la demande de main d'œuvre faiblement qualifiée. Une réaction souhaitable et normale, surtout des jeunes, suite à ce changement d'opportunités consiste à investir davantage en éducation. C'est la thèse de la transition vers « l'économie du savoir ». D'autre part, un point de vue contradictoire est avancé. En raison de la rareté des emplois au début des années 90 au Canada, les jeunes ont poursuivi plus longtemps des études postsecondaires. Inondés de candidats valables et qualifiés, les employeurs en ont profité pour sélectionner des employés plus scolarisés dans des postes qui pourraient en temps normal être occupés par des personnes ayant un niveau d'instruction plus faible. On peut appeler ce scénario la thèse de la détresse économique. L'accroissement de scolarisation est alors surtout du gaspillage.

On peut discriminer entre ces deux thèses en étudiant comment a changé la rémunération à différents niveaux de scolarisation. En effet, si la thèse de l'économie du savoir domine, les besoins croissants de personnel qualifié et la diminution de la demande de main d'œuvre moins qualifiée feront augmenter la différence entre la rémunération moyenne des diplômés postsecondaires et celle des personnes n'ayant pas ce diplôme. Si par contre la détresse économique explique mieux les faits, on devrait voir la prime de rémunération des diplômés postsecondaires diminuer. Riddell et Sweetman (1999) ont étudié cette question pour le Canada. Ils énoncent plusieurs éléments qui concordent pour favoriser la thèse de l'économie du savoir. Ainsi, il y a un degré élevé d'adéquation entre la formation d'un diplômé postsecondaire et l'emploi qu'il occupe. Des enquêtes révèlent en outre que les emplois exigeant l'utilisation d'ordinateurs sont en augmentation constante. Par ailleurs, même si une détérioration de la conjoncture économique amène plus de jeunes à poursuivre des études postsecondaires, cette réaction est relativement faible par rapport à l'importante augmentation de la scolarisation observée depuis vingt ans. Le

principal argument est cependant que la prime de rémunération associée au diplôme postsecondaire n'a pas diminué:

«Despite the substantial growth in the number of well-educated workers, and the decline in the supply of those with low levels of education, the relative earnings of university and college graduates did not fall relative to the less well-educated groups. We interpret this evidence to suggest that the demand for more educated workers has increased substantially over this period, sufficiently to absorb the large increase in their supply which would otherwise have lowered their relative earnings.»²³

Ainsi, l'accroissement de scolarité n'est pas le résultat d'une détresse économique accrue. Il faut plutôt y voir l'adaptation souhaitable vers l'économie du savoir. La prochaine section, étudiant l'évolution des groupes démographiques apporte des arguments supplémentaires dans cette direction.

3.4 LA COMPOSITION DÉMOGRAPHIQUE ET LE TAUX D'EMPLOI DES JEUNES ET DES FEMMES

Comme le taux d'emploi est fortement influencé par l'âge, toute modification de la structure démographique est susceptible d'exercer un impact déterminant sur le taux d'emploi. Le phénomène démographique marquant est la passage de la vague démographique associée au baby-boom, qu'on associe grosso modo aux personnes nées entre 1946 et 1966.

Depuis le début des années 90, la génération du baby-boom a commencé à entrer dans le groupe des 45 à 54 ans. Ainsi qu'on peut le voir à la figure 3.1, cela a fait gonfler l'importance relative de ce groupe d'âge tout en réduisant celle des 25 à 44 ans. Comme le taux d'emploi demeure aussi élevé entre 45 et 54 ans qu'entre 35 et 44 ans, ce vieillissement n'a pas constitué un obstacle au maintien d'un taux d'emploi global élevé. La part des jeunes a peu changé depuis 10 ans, soit entre 16% et 17% de la population de 15 ans et plus, tandis que celle des 55 à 64 ans a elle aussi peu varié depuis 1989, se maintenant autour de 12%. Cependant, les 65 ans et plus constituent 14,7% de la population de 15 ans et plus, en franche progression par rapport à 1989 (12,4%).

Selon Dugan et Robidoux (1999), le changement dans la composition de la structure d'âge constitue depuis le milieu des années 80 un facteur négatif sur le taux d'activité au Canada. En supposant que le taux d'activité d'un groupe d'âge demeure inchangé, la démographie a pour effet de réduire annuellement d'environ 0,1 point de pourcentage le taux d'activité agrégé. Bien qu'ils ne rapportent pas de résultats provinciaux, l'effet au Québec pendant cette période devrait être comparable à celui estimé pour le Canada. Ainsi, entre 1989 et 2000, les modifications démographiques ont contribué à amoindrir le

²³ Riddell, W. C. et A. Sweetman (1999), «Human Capital Formation in a Period of Rapid Change», document préparé pour la conférence *Adapting Public Policy to a Labour Market in Transition*, Institut de recherche en politiques publiques, Montréal, 18-19 avril 1997, p. 28.

taux d'activité québécois d'environ 1,1 point de pourcentage et le taux d'emploi d'environ 1 point de pourcentage.²⁴

Cependant, les taux d'emploi des groupes d'âge ne sont pas demeurés constants. Ainsi qu'on le voit au tableau 3.7, celui des jeunes hommes se situe en 2000 à 54,7% et celui des jeunes femmes à 50,5%. C'est une diminution marquée de 6,0 et 5,3 points de pourcentage respectivement depuis 1989, mais une nette amélioration par rapport aux taux d'emploi de 46,3% et 44% observés en 1997. Selon Archambault et Grignon (1999), c'est surtout l'augmentation du taux de fréquentation scolaire qui explique cette réduction du taux d'emploi des jeunes au Canada depuis 1989. Une conclusion semblable est obtenue par Sunter et Bowlby (1998) qui établissent qu'entre 1989 et 1997, la hausse du taux de fréquentation explique 63% du déclin du taux d'activité au Québec. Notons que dans les deux études, la hausse de fréquentation scolaire semble surtout être d'origine structurelle et non pas un refuge pour des jeunes incapables de dénicher un emploi. Cela explique pourquoi, en dépit de la baisse de leur taux d'emploi, le taux de chômage des jeunes se maintient à 13,9 % en 2000, soit à peu près le même taux qu'en 1989. Ainsi, tel qu'énoncé à la section précédente, la hausse de scolarisation apparaît bel et bien comme une adaptation à une économie qui a besoin de personnel très scolarisé pour fonctionner et non pas à un gaspillage de ressources.

TABLEAU 3.7
Taux d'emploi selon certains groupes d'âge
Québec 1989 et 2000 et Ontario 2000

Groupe démographique	Québec 1989	Québec 2000	Variation 1989-2000	Ontario 2000	Ontario moins Québec
Hommes 15-24 ans	60,7%	54,7%	-6,0%	57,9%	3,2%
Femmes 15-24 ans	55,8%	50,5%	-5,3%	58,7%	8,2%
Hommes 25-54 ans	83,7%	83,0%	-0,7%	88,4%	5,3%
Femmes 25-54 ans	62,6%	71,4%	8,8%	75,6%	4,2%
Hommes 55-64 ans	52,6%	52,9%	0,3%	59,3%	6,4%
Femmes 55-64 ans	24,1%	30,2%	6,1%	42,9%	12,7%

Source : Statistique Canada et calculs de l'auteur

Les taux d'emploi des hommes de 25 à 54 et de 55 à 64 ans se situent en l'an 2000 presque au même niveau qu'en 1989, soit respectivement 83% et 52,9% en 2000 contre 83,7% et 52,6% en 1989. L'aspect le plus remarquable est cependant la forte progression du taux d'emploi des femmes au Québec. Ainsi, il a augmenté de 62,6% à 71,4% (+8,8 points de pourcentage) pour le groupe

²⁴ Dugan et Robidoux produisent des estimés uniquement sur le taux d'activité. On les transpose en impact sur le taux d'emploi en sachant que le taux de chômage $u=1-e/a$, où e est le taux d'emploi et a le taux d'activité. En réarrangeant les termes on trouve que $e=a(1-u)$. Ainsi, en supposant un taux de chômage d'environ 10%, une variation de 1 point de pourcentage de a se répercute en un changement de 0,9 point de pourcentage de e .

d'âge de 25 à 54 ans alors que celui des femmes de 55 à 64 ans a progressé pour sa part de 6,1 points de pourcentage. Même s'il s'agit d'une plus faible hausse absolue, c'est une progression relative plus forte puisque le taux d'emploi est passé de 24,1% à 30,2%.

L'augmentation du taux d'emploi des femmes au Québec poursuit une longue tendance haussière qui découle d'un changement radical du rôle de la femme dans la société québécoise. La scolarisation accrue est fortement associée à une baisse de fécondité et à une hausse du taux d'activité. Les femmes québécoises, qui avaient avant 1960 une fécondité parmi les plus élevées en occident ont effectué un des renversements les plus marqués en deux générations, étant désormais parmi les plus scolarisées et les moins fécondes.

Néanmoins, la poursuite de la tendance à la hausse du taux d'activité féminin pendant la dernière décennie est un peu surprenante. En cherchant à comprendre les causes structurelles à la baisse du taux d'activité canadien dans les années 90, Beaudry et Lemieux (1999) ont modélisé la croissance du taux d'activité féminin de façon à capter le phénomène de remplacement graduel des cohortes de femmes plus âgées, moins instruites et participant moins au marché du travail par des cohortes plus jeunes, plus scolarisées et participant davantage au marché. Leur étude laissait entrevoir que la hausse tendancielle du taux d'activité féminin était révolue. Abstraction faite de la conjoncture économique, on devait s'attendre à ce que le taux d'activité féminin plafonne au Canada dans les années 90.

De fait, le taux d'emploi des femmes de l'Ontario a très peu progressé entre 1989 et 2000. Comme on le constate à la figure 3.2, celui des femmes de 25 à 54 ans a cru d'à peine 1,3 point de pourcentage en Ontario entre 1989 et 2000, passant de 74,3% à 75,6%. Cela a permis aux femmes québécoises du même âge de combler une part importante de l'écart historique de taux d'emploi de près de 12 points de pourcentage qui a ainsi été ramené à seulement 4,2 points de pourcentage en 2000. Cet écart est maintenant plus faible que celui entre les taux d'emploi des hommes du même groupe d'âge, lequel se situe à 5,3% en 2000 contre 7,6% en 1989.

Il serait intéressant de savoir pourquoi le plafonnement du taux d'emploi des femmes survient plus tardivement au Québec. Il est probable que cela est en partie attribuable au changement plus marqué de comportement entre les générations successives des femmes québécoises. Comme les écarts de taux d'emploi Québec-Ontario sont plus faibles pour les personnes ayant un niveau de scolarisation plus élevé, l'amointrissement de l'écart de taux d'emploi des femmes entre les deux provinces est peut être aussi le reflet que l'écart de scolarisation tend à disparaître. Quoi qu'il en soit, le taux d'emploi des femmes de 25 à 54 ans est presque certainement plafonné en 2000. On peut tout de même prévoir que le taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans connaîtra une croissance assez soutenue au Québec au cours des deux prochaines décennies

lorsque ce groupe sera constitué majoritairement de femmes ayant auparavant été actives sur le marché du travail. De fait, lorsqu'on contrôle pour le niveau de scolarisation, le taux d'emploi entre 55 et 64 ans tend à se situer à environ 60% du taux observé entre 25 et 54 ans. On peut donc anticiper que le taux d'emploi des femmes québécoises de 55 à 64 ans devrait rattraper, avec un retard, celui des femmes ontariennes et se situer entre 42% et 45% dans une dizaine d'années.

3.5 LES RÉFORMES DE L'ASSURANCE-EMPLOI ET LE TAUX D'ACTIVITÉ

Lors d'une récession, il est plus difficile de trouver un emploi. Ainsi, une partie des chômeurs réduisent, voire interrompent, les efforts qui pourraient leur permettre de dénicher un nouvel emploi. C'est pourquoi on tend à observer une baisse du taux d'activité global lorsque le niveau d'emploi diminue. Ainsi, entre 1989 et 1996, le taux d'activité a diminué de 2,1 points de pourcentage au Québec, soit un peu moins que dans l'ensemble du Canada (-2,5) et beaucoup moins qu'en Ontario (-4,3). L'ampleur et la durée de cette baisse furent cependant telles qu'une recherche intense a été effectuée afin de vérifier si des facteurs autres que le ralentissement étaient en cause. En somme, y a-t-il eu une réduction de l'offre de travail au cours de cette période et, dans l'affirmative, de quel ordre ? Cette question est cruciale pour évaluer les chances de récupérer les emplois perdus car ceux expliqués par une réduction de l'offre de travail ne seront pas récupérés.

Dans Fortin et Fortin (1999), nous estimons que la mauvaise conjoncture a fait diminuer le taux d'activité canadien entre 1989 et 1997 de 1 point de pourcentage. Par une règle de trois, le Québec, un peu moins touché que la moyenne canadienne par la récession, a du subir une baisse légèrement plus faible de l'ordre de 0,8 ou 0,9 point de pourcentage. La baisse résiduelle d'environ 1,5 point de pourcentage du taux d'activité canadien est le résultat d'une combinaison de facteurs : hausse de la scolarisation des jeunes, plafonnement du taux d'activité des femmes, abaissement de l'âge de la retraite, démographie et changements des politiques sociales, en particulier du programme d'assurance-emploi.

Dans l'étude initiale de 1991, l'accès facilité aux prestations d'assurance-chômage suite à la réforme de 1971 est identifié comme une cause à l'aggravation du chômage au Québec dans les années 70 et 80. En effet, suite à cette réforme, des personnes faiblement attachées au marché du travail qui auraient été inactives en l'absence du programme étaient disposées à occuper des emplois temporaires permettant d'obtenir des prestations. Cet ajustement d'un segment de la population fait augmenter le taux de chômage car, à un niveau donné d'emplois, la population active augmente. On mesure l'importance de cet effet par le taux de subvention maximal à l'emploi instable. Ce taux est égal au rapport entre la valeur maximale des prestations versées à une personne qui travaille le temps minimum requis pour être admissible aux

prestations et le salaire reçu pendant la période de qualification à ces prestations. Comme l'étude originale le rappelle, la réforme de 1971 a fait augmenter la subvention implicite maximale de 25% à 36%.²⁵

Plusieurs changements à la Loi sur l'assurance-chômage ont été apportés par la suite afin de réduire la générosité du programme. C'est cependant depuis 1990 que les restrictions les plus importantes furent introduites. À la fin de 1990, la norme d'admissibilité fut allongée de 10 à 20 semaines. Au milieu de 1994, la norme d'admissibilité fut de nouveau accrue pour s'établir entre 12 et 20 semaines et la durée des prestations raccourcie. En 1996, le régime est devenu celui de l'assurance-emploi. Au même moment, on changea encore une fois la norme d'admissibilité pour l'établir en heures plutôt qu'en semaines. On a aussi modifié le calcul du taux des prestations et on a introduit des mesures particulières pénalisant des demandeurs répétés.

La figure 3.3 montre comment a évolué le taux de subvention implicite maximal à l'emploi instable au Québec depuis 1976.²⁶ Cette figure permet de constater que ce sont les changements de 1994 qui ont le plus réduit le taux de subvention, le coupant de près de moitié entre 1993 (178%) et 1995 (95%). Les diminutions subséquentes portant le taux de subvention à 60% en 2000 résultent pour leur part de la baisse progressive du taux de chômage.²⁷

Si une générosité plus grande du programme a fait augmenter le taux d'activité et le taux de chômage dans les années 70, on s'attend à ce que les restrictions des années 90 aient eu un effet en sens contraire assez marqué. De fait, dans Fortin et Fortin (1999), nous estimons que l'ensemble des modifications réglementaires au régime a fait diminuer le taux d'activité de 0,5 point de pourcentage au Canada entre 1989 et 1997. L'effet était particulièrement marqué pour les jeunes (-2,9 points de pourcentage) et inexistant chez les hommes de 25 ans et les personnes de plus de 55 ans. C'est entre 1994 et 1996 que cette baisse fut particulièrement ressentie, ainsi qu'on peut le constater au déplacement latéral de la courbe de Beveridge.

²⁵ Dans une région ayant un taux de chômage élevé, une personne était admissible à des prestations après 8 semaines de travail. La valeur hebdomadaire des prestations était égale au deux tiers du salaire hebdomadaire et les prestations pouvaient être versées pendant un maximum de 44 semaines. On obtient 367% par le calcul $(44 \times 66,67\%) / 8$.

²⁶ La norme d'admissibilité et la durée des prestations ont été calculées selon le taux de chômage moyen du Québec. Le taux calculé varie lorsque la législation est modifiée ou lorsque le taux de chômage change. Les calculs sont établis sur une base trimestrielle et ont été ramenés à la fréquence annuelle par une moyenne.

²⁷ Une autre façon par laquelle on peut saisir l'effet des restrictions à l'assurance-emploi est de calculer le ratio entre le nombre de prestataires et le nombre de chômeurs. Pendant la première moitié de la décennie, ce ratio a été en diminution rapide. Cependant, Statistique Canada a retiré depuis maintenant près de trois ans de ses bases de données les séries sur le nombre de prestataires car l'agence ne pouvait pas établir des données suffisamment précises après l'entente sur la formation de la main d'œuvre.

L'impact sur le taux d'activité au Québec peut être inféré de la façon suivante. Le Québec a un taux de chômage plus élevé que le taux de chômage moyen au Canada, ce qui procure un taux de subvention implicite plus grand. Cependant, la baisse du taux de subvention au Québec entre 1989 et 1997 (de 160% à 93%, soit une baisse de 68%) fut semblable à la baisse au Canada (de 143% à 64%, soit une diminution de 79%). Comme la réaction à un changement donné de la politique ne diffère pas d'une province à l'autre (Fortin et Fortin, 1997), ce mouvement parallèle suggère que l'impact sur le taux d'activité au Québec de la réforme de l'assurance-emploi ne diffère pas de façon importante de celui du Canada, soit une baisse approximative d'environ 0,5 point de pourcentage. Comme l'amélioration de la conjoncture au Québec entre 1997 et 2000 a été suffisante pour effacer la baisse conjoncturelle du taux d'activité au Québec, l'effet de l'assurance-emploi explique à lui seul la plus grande part de la baisse de 0,7 point de pourcentage observée au Québec entre 1989 et 2000.

4. OÙ SERA L'EMPLOI AU QUÉBEC DANS DIX ANS ?

Dix ans se sont écoulées depuis l'étude originale. Bien que soumis à une récession d'une ampleur exceptionnelle dans la première moitié de la dernière décennie, le redressement des dernières années a fait en sorte que, finalement, ce sont les tendances lourdes qui ont modifié l'image de l'emploi en 2000 par rapport à celle de 1989. La population est de plus en plus scolarisée et les emplois qui requièrent une faible scolarisation perdent en importance. La main d'œuvre est de plus en plus féminine et les baby-boomers vieillissent. Le secteur des services croît en importance alors que l'emploi manufacturier recule lentement. Quant aux régions, elles conservent entre elles des écarts de taux d'emploi semblables à ceux observés dix ans plus tôt. Quels sont les changements qui vont influencer la situation de l'emploi au Québec au cours des dix prochaines années ? Le principal est la démographie.

4.1 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION PÈSE DE PLUS EN PLUS SUR LE TAUX D'EMPLOI

Maintenant que la génération du baby-boom commence à atteindre 55 ans, l'impact sur le taux d'emploi des changements de la composition démographique s'accélère. Alors que l'effet annuel du vieillissement était de réduire le taux d'emploi canadien de près de 0,1% par année pendant les années 90 en moyenne, Dugan et Robidoux (1999) projettent que ce sera plus du double pendant la décennie 2000-2010. Une conclusion similaire est obtenue par Sunter (2001). Celle-ci fait valoir que tous les scénarios de projection démographique envisagés par Statistique Canada aboutissent à la conclusion qu'en raison du vieillissement, le taux d'activité global au Canada en 2011 sera environ 2% plus faible que celui de 2000.

Qu'en est-il plus spécifiquement pour le Québec ? Le baby-boom y a été particulièrement fort, la chute subséquente de la fécondité plus abrupte et l'immigration nette plus faible.²⁸ Ces trois facteurs combinés font en sorte que le vieillissement de la population québécoise est plus rapide que la moyenne canadienne. Afin d'illustrer l'ampleur du vieillissement au Québec, j'ai comparé comment évoluera sa population de 15 ans et plus par rapport à celle de l'Ontario selon les projections démographiques de la population de 15 ans et plus de Statistique Canada pour 2011.²⁹

Le tableau 4.1 montre la composition de la population en 2000 et 2011 pour le Québec et l'Ontario. Entre ces deux dates, la population québécoise de 15 ans et plus augmentera de 8%, passant de 5 936 000 personnes à 6 413 000 personnes. Par contre, la population de 25 à 54 ans qui est au cœur de la population active diminuera de 149 000 personnes alors que la population de 15

²⁸ La population immigrante est en général relativement jeune. Les régions qui reçoivent des contingents moins importants d'immigrants ont donc une structure d'âge plus vieille.

²⁹ Les données sont tirées du document *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires 2000-2026*, No au catalogue 91-520-XPB.

à 24 ans reculera légèrement de 20 000 personnes. La croissance de la population se fera donc uniquement dans le groupe des personnes de 55 ans et plus, ceux ayant le taux d'activité le plus faible. En Ontario, la croissance démographique sera beaucoup plus forte, dépassant 20%. La population de 25 à 54 ans augmentera moins rapidement mais progressera tout de même de près de 10%.

TABLEAU 4.1
Population de 15 ans et plus en milliers de personnes
Québec et Ontario : 2000 et 2011

Groupe d'âge	Québec			Ontario		
	2000	2011	Variation	2000	2011	Variation
15-24 ans	970	950	-20	1516	1794	277
25-54 ans	3364	3215	-149	5325	5849	524
55-64 ans	730	1051	320	1049	1633	584
65 ans et +	873	1198	325	1384	1879	495
15 ans et +	5936	6413	477	9274	11154	1880

Source : Statistique Canada, catalogue No 91-520-XPB.

Le vieillissement plus rapide du Québec modifiera davantage la composition de sa main d'œuvre. Au tableau 4.2, qui montre le poids des groupes d'âge, on constate que les proportions en 2000 au Québec sont semblables à celles de l'Ontario. La seule différence notable est que les 55-64 constituent un pourcentage un peu plus élevé au Québec, au détriment des 25-54 ans. En 2011 toutefois, les 65 ans et plus représenteront 18,7% de la population de 15 ans et plus au Québec contre 16,8% en Ontario. Les 55-64 ans seront aussi proportionnellement plus nombreux au Québec. Pour leur part, les 25-54 ans ne représenteront plus que 50,1% au Québec contre 52,4% en Ontario.

TABLEAU 4.2
Importance des groupes d'âge en % de la population de 15 ans et plus
Québec et Ontario : 2000 et 2011

Groupe d'âge	2000		2011			
	Québec	Ontario	Québec	Québec Moins Ontario	Ontario	Québec Moins Ontario
15-24 ans	16,3%	16,4%	0,0%	14,8%	16,1%	-1,3%
25-54 ans	56,7%	57,4%	-0,8%	50,1%	52,4%	-2,3%
55-64 ans	12,3%	11,3%	1,0%	16,4%	14,6%	1,7%
65 ans et +	14,7%	14,9%	-0,2%	18,7%	16,8%	1,8%

Source : Statistique Canada, catalogue No 91-520-XPB et calculs de l'auteur.

Il est clair que les estimations canadiennes de la baisse de taux d'activité reliée au vieillissement doivent être modifiées pour s'adapter à la situation du Québec. Afin de procéder à cet ajustement, j'ai appliqué les poids des groupes de population en 2011 aux taux d'emploi de 2000 de ces mêmes groupes au

Québec et à l'Ontario afin de comparer l'impact du vieillissement.³⁰ L'écart de résultat est très grand. Cette simulation prévoit que le taux d'emploi passera en onze ans de 57,9% à 53,8% au Québec, une baisse de 4,1 points de pourcentage. Le nombre d'emplois prévu est de 3 450 500, une progression si infime d'à peine 13 000 emplois en 11 ans qu'elle revient à dire qu'il n'y aurait aucune création d'emplois au Québec en moyenne pendant cette période. En Ontario par contre, le taux d'emploi diminuera de 63,3% à 60,9%, une baisse de seulement 2,4 points de pourcentage. Clairement, le taux d'emploi de l'Ontario aura tendance à creuser l'écart qui le sépare de celui du Québec au cours de la prochaine décennie. Le déficit d'emplois relatif du Québec en 2011 devrait donc être plus grand que celui observé en l'an 2000.

Il faut cependant pondérer ces simulations car elles reposent sur l'hypothèse que les taux d'emploi de chaque groupe ne changera pas. Au cours de la dernière décennie, l'impact négatif du vieillissement sur le taux d'emploi au Québec a été contré par l'augmentation du taux d'emploi des femmes. Celle-ci découlait pour une bonne part de l'accroissement de la scolarisation mais avec le plafonnement du taux d'activité féminin dans le groupe des 25 à 54 ans, on ne peut plus compter sur des gains suffisants. Comme indiqué dans la section 3.4, il est raisonnable de croire que le taux d'emploi devrait se relever de manière assez marquée pour les femmes de 55 à 64 ans. Comme la hausse de scolarisation touchera aussi les hommes du même âge, on peut prévoir que leur taux d'emploi augmentera aussi, mais plus faiblement. Afin de capter ces hypothèses de travail, j'ai appliqué des taux d'emploi de 41% aux femmes de 55 à 64 ans (contre 30,2% en 2000), et de 56% aux hommes de 55 à 64 ans (contre 52,9% en 2000) pour simuler le taux d'emploi de 2011. Le taux d'emploi de 2011 se situerait alors à 55%, limitant la baisse par rapport à 2000 à 2,9 points de pourcentage, mais ne permettant pas d'inverser la tendance. Dans ce scénario, le nombre d'emplois en 2011 se situerait à 3 527 000, une création nette totale de 90 000 emplois par rapport à 2000.

On ne saurait sous estimer l'importance de cette question pour le Québec. La baisse du taux d'emploi compromet la croissance du niveau de vie. Elle implique aussi un fléchissement de la croissance du produit intérieur brut réel sur lequel repose l'équilibre budgétaire du gouvernement. Entre 1989 et 2000, le PIB réel total a augmenté de 29,2% et le PIB réel par habitant 17,5%. Comme il s'agit de deux sommets conjoncturels, cela représente assez bien la croissance du potentiel de production. Or, si l'emploi avait stagné pendant cette période au lieu d'augmenter de 10% comme il l'a fait, la croissance du PIB réel aurait été limitée à 22%.³¹ Ainsi, si l'accumulation de capital et le

³⁰ Les groupes retenus sont les 15-24 ans, 25-44 ans, 45-54 ans, 55-64 ans et 65 ans et plus pour les hommes et les femmes. Les données sont tirées du catalogue No 91-520-XPB de Statistique Canada.

³¹ Les estimations que je présente ici sont basées sur l'hypothèse que la croissance se décompose en trois sources, soit l'accumulation de capital, l'augmentation du travail et l'augmentation de la productivité du travail. La part du travail a été grossièrement située à 0,6

progrès technique des 11 prochaines années se poursuivent au même rythme que depuis 1989, la croissance du PIB potentiel sera ralentie de 25% environ par rapport à la croissance des dix dernières années. Quant au PIB réel par habitant, il augmentera de seulement 13% d'ici 2011 au lieu de 17,5% comme ce fut le cas entre 1989 et 2000.

Il ne s'agit pas là d'une évolution lointaine. Cet impact joue dès maintenant, continuera d'affecter année après année le taux d'emploi et se poursuivra en fait jusqu'à l'année 2025. Pourtant, l'étude des scénarios de croissance déposés par les divers ordres de gouvernement lors des discussions sur le dividende fiscal ne semblent pas inclure ce ralentissement dans leurs hypothèses. De fait, si on veut obtenir un meilleur résultat, il faut d'ores et déjà envisager les moyens permettant de maintenir au sein de la population active les personnes de plus de 55 ans. Les mesures de départ anticipé à la retraite, si largement utilisées dans la dernière décennie, devront céder le pas à une approche diamétralement opposée. Ceci est d'autant plus important que comme le poids de ce groupe démographique augmente, tout gain de taux d'emploi dans ce groupe aura une répercussion plus grande sur le taux d'emploi global.

Une des caractéristiques du chômage dans ce groupe d'âge est que les pertes d'emplois sont moins fréquentes qu'à 25 ans mais qu'une fois en chômage, les personnes de plus de 55 ans rencontrent beaucoup plus de difficultés à dénicher un nouvel emploi. Il est aussi plus difficile à cet âge de changer de métier. Pour améliorer le taux d'emploi, il faudrait voir comment aider les personnes à s'adapter, si cela leur est nécessaire, aux besoins du marché du travail. Par ailleurs, étant donné que l'espérance de vie augmente rapidement et que la morbidité diminue, il faudra peut être même aller jusqu'à retarder l'âge normal de départ à la retraite.

4.2 LE CHOIX D'UN RÉGIME DE CHANGE DEMEURE UNE QUESTION CRUCIALE

Depuis quelques années, le régime de change flottant est remis en cause au Canada. Cet intérêt accru s'explique à la fois par la création de l'Euro et par l'insatisfaction envers les résultats décevants de la politique monétaire menée par la Banque du Canada par rapport aux coûts qu'elle a engendrés. En effet, atteindre une cible d'inflation plus basse que celle des États-Unis devrait procurer un dollar canadien plus fort et des taux d'intérêt nominaux plus bas. Mais plus généralement, l'argument principal justifiant un objectif de stabilité des prix est que cela devrait permettre une meilleure performance économique. Or, si les taux d'intérêt sont finalement sous les taux américains, le dollar canadien ne cesse d'atteindre de nouveaux creux et le niveau de vie au Canada a subi son pire recul relatif en une décennie par rapport au niveau de vie américain. Le fort impact sur l'emploi qui en a résulté montre qu'une politique d'emploi ne peut ignorer les choix de régime de change.

et les facteurs se combinent dans une technologie représentable par une fonction de type Cobb Douglas.

L'expérience monétaire montre qu'une politique de change fixe n'est pas une option viable car ce régime est sujet à connaître des instabilités extrêmement coûteuses. L'alternative à laquelle le Canada est confronté est le change flexible ou l'abandon pur et simple de la monnaie nationale pour l'entrée dans une zone monétaire commune avec les États-Unis. Quel est le débat ?

Mundell (1991) s'opposa dès le départ à l'objectif de stabilité des prix «made in Canada». En plus du coût exorbitant pour l'économie canadienne de la récession nécessaire pour atteindre la stabilité des prix, il soutenait qu'un petit pays comme le Canada ne devrait jamais poursuivre seul un tel objectif. En effet, dans un contexte où les échanges internationaux constituent près de 40% de la production, dont plus de 80% se font avec les États-Unis, il est primordial d'avoir un taux de change fixe pour réduire les fluctuations entre les prix domestiques et étrangers. Harris (1993) abonde et soutient de plus que les mouvements du taux de change dévient largement de ceux dictés par les facteurs fondamentaux. Cette forte variabilité du taux de change fait en sorte que les taux d'intérêt canadien incorporent une prime de risque inutilement élevée. Courchesne (1998) reprend cet argument mais fait également valoir que la variabilité du taux de change réduit les avantages du libre échange. Face à l'incertitude sur les coûts relatifs de production, les entreprises sont plus réticentes à spécialiser leur production dans un seul pays. Cela nuit à l'intégration économique qui devrait découler de l'accord de libre-échange. Le coût serait plus élevé pour le Canada que pour les États-Unis puisqu'en raison de la taille relative des deux partenaires, l'entreprise soucieuse de réduire au maximum l'impact de la volatilité du taux de change s'établira là où le marché est le plus grand, soit aux États-Unis.

Les défenseurs du change flexible comme Laidler (1999) et McCallum (1999) font valoir que la perte d'autonomie monétaire est coûteuse en ressortant les arguments des zones monétaires optimales. L'union monétaire est un excellent choix si le Canada et les États-Unis subissent des chocs communs. Si par contre un ralentissement affecte davantage le Canada que les États-Unis, comme par exemple lors de la crise asiatique de 1998, le Canada doit s'ajuster à la baisse de la demande pour les ressources productives du pays. En l'absence d'une monnaie nationale, le retour au plein-emploi nécessite la baisse des salaires canadiens ou la migration des travailleurs à l'extérieur du pays pour qu'ils s'emploient aux États-Unis. L'union monétaire constitue un choix de change intéressant si les salaires nominaux sont flexibles au Canada ou encore si la main d'œuvre peut librement circuler entre les deux pays. Par contre, le régime de change flexible est utile si le Canada fait face à des chocs spécifiques alors que ni l'un ni l'autre de ces moyens d'ajustement ne fonctionnent bien. En effet, il offre la possibilité de contrer l'impact d'un choc négatif en abaissant les coûts de production par la dépréciation, accélérant ainsi le retour au plein-emploi lors d'un choc négatif. À l'inverse, un choc positif sur le prix des produits de base donnerait lieu à une appréciation.

Or, le Canada subit parfois des chocs en raison des variations importantes du prix des produits de base. Les salaires nominaux au Canada et au Québec réagissent peu au chômage, ce qui indique une flexibilité limitée d'ajustement par les salaires. Quant à la mobilité des travailleurs entre les différentes provinces canadiennes, elle est plus faible qu'entre les différents états américains (Lefebvre, 1997), rendant le chômage plus persistant. De plus, Helliwell (1998) montre que la frontière internationale réduit énormément la mobilité des travailleurs. L'ajustement aux chocs spécifiques au pays étant donc assez difficile à réaliser par la migration internationale ou par les salaires, le change flexible demeure l'option privilégiée par la Banque du Canada (Dodge, 2001).

Ce débat prend beaucoup d'importance pour le Québec. Afin d'éviter des fluctuations indésirables de la production et de l'emploi, un Québec souverain devra choisir l'option monétaire la plus avantageuse. L'aspect principal à considérer dans ce choix consiste à déterminer si les chocs touchant l'économie québécoise sont davantage reliés à ceux touchant le reste du Canada ou au cycle américain. DeSerres et Lalonde (1994) concluent que les régions canadiennes subissent des chocs réels communs plus importants que les chocs communs aux régions américaines. Ceci justifierait une politique monétaire identique pour tout le Canada et suggérerait que le Québec adopte le dollar canadien s'il devenait souverain. Cependant, les conclusions de cette étude doivent être prises avec prudence. Les échanges commerciaux constituent un mécanisme important de transmission des chocs réels d'une région à l'autre. McCallum (1995) et Helliwell (1998) ont montré que la frontière internationale avec les États-Unis constitue encore, malgré les accords de libre échange et l'accroissement rapide du volume des échanges canado-américain, un frein énorme aux échanges. Le résultat clé de ces études est qu'en raison du fait que le Québec fasse partie du Canada, le volume de ses échanges avec l'Ontario est au moins 13 fois plus important que celui réalisé avec un état américain qui aurait une économie de taille comparable à l'Ontario et qui serait situé à la même distance. Cet effet de diversion du commerce pour lui donner une orientation est-ouest tend à gonfler la composante commune aux chocs. Or, si le Québec devenait souverain, cet effet de diversion tendrait à disparaître et la composante commune des chocs avec le reste du pays s'amoinerait.

Par ailleurs, Beine et Coulombe (2001) s'intéressent aux cycles régionaux du Canada et à leur évolution dans le temps. Ils font valoir qu'une intégration plus poussée du Canada à l'économie nord-américaine va amener une plus grande spécialisation des économies régionales. La structure économique canadienne pourrait en fait devenir de plus en plus différente de celle des États-Unis même si, parallèlement, certaines régions du Canada développent une structure économique de plus en plus synchronisée à l'économie américaine. De fait une de leurs conclusions importantes est que : «...Canada faces a core-periphery differentiation process at a regional level: an increasing synchronization between the central provinces (Ontario et Québec) and the U.S. economy at

the expense of a growing idiosyncratic dynamics for peripheral Canadian provinces.»³² Ils trouvent donc que le cycle québécois serait mieux servi par la politique monétaire américaine que par une politique monétaire dans laquelle le taux de change évolue de concert avec le prix des produits de base. Ce sont en effet seulement l'Alberta et la Saskatchewan qui sont des exportateurs nets des produits de base qui conditionnent les fluctuations du dollar canadien. La politique consistant à absorber par des variations du taux de change les chocs sur le prix des produits de base réduit donc l'ampleur des fluctuations de ces deux provinces. Le Québec étant importateur de produits de base subit une appréciation du taux de change au moment où ses termes d'échange se détériorent. Une telle politique monétaire, loin d'amoindrir les fluctuations de l'économie québécoise, tend donc plutôt à les amplifier.³³ Par ailleurs, même en dépit de l'effet de diversion du commerce souligné précédemment, le Québec fait maintenant plus de commerce avec les États-Unis qu'avec le reste du Canada, une tendance qui s'accentuerait dans un Québec souverain. Adopter le dollar américain éliminerait plus de coûts de transaction que de choisir le dollar canadien.

Dans la perspective où le Québec demeure dans le Canada, que peut-il faire pour réduire l'impact des fluctuations du change? En fait, le principal outil qui permettrait de limiter son impact sur l'emploi du Québec serait d'avoir des salaires qui s'ajustent plus aisément.

4.3 L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DOIT DEMEURER ACCESSIBLE

En conclusion, les actions des prochaines années pourraient être guidées par un bref regard en arrière. Le changement structurel le plus rentable que le Québec a fait depuis deux générations est d'avoir incité les québécois et québécoises à se scolariser davantage. La présente mise à jour, tout comme l'étude initiale, rappellent la très forte association entre le niveau de scolarisation et le taux d'emploi. Ce qui n'est pas documenté dans la mise à jour est que l'impact sur le salaire est lui aussi drastique. Les personnes ayant une scolarité postsecondaire améliorent non seulement leur taux d'emploi mais aussi leur taux de salaire.

Il ne fait donc aucun doute que pour soutenir le taux d'emploi, l'éducation postsecondaire doit continuer à être accessible. Elle doit aussi demeurer de bonne qualité, ce qui implique que les institutions de haut savoir doivent disposer des ressources requises pour offrir une formation de qualité comparable à celle offerte sur le continent. C'est le pré requis pour que les

³² Beine et Coulombe (2001), p. 10. Le texte entre parenthèses a été ajouté afin de préciser le sens de la citation.

³³ La logique de l'appréciation est qu'elle fera disparaître des emplois dans les régions importatrices de produits de base, libérant ainsi des travailleurs qui pourront aller migrer vers l'Alberta et de la Saskatchewan afin de combler les nouveaux emplois qui s'y créent.

entreprises trouvent ici la main d'œuvre qualifiée qu'elles recherchent. Agir autrement serait sacrifier le futur.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHAMBAULT, R. et M. FORTIN (2001), «The Beveridge Curve and Unemployment Fluctuations in Canada», », *Canadian Journal of Economics - Revue canadienne d'économique* 34(1), 58-81.

BANQUE DU CANADA, Rapports annuels de 1990 à 1994.

BEAUDRY, P. et T. LEMIEUX (1999), «The Evolution of the Female Participation Rate in Canada, 1976-1994: A Cohort Analysis.», *Canadian Business Economics* 7(2), 57-70.

BEINE, M. et S. COULOMBE (2001), «Should Canadian Regions Adopt the U.S. Dollar?», document non publié.

BLANCHARD, O. J. et P. DIAMOND (1989), «The Beveridge Curve.», *Brookings Papers on Economic Activity* 1, 1-60.

BROWNE, L. E. (1991), «The Role of Services in New England's Rise and Fall: Engine of Growth or Along for the Ride?», *New England Economic Review*, July/August 1991, 27-44.

CARD, D. et W. C. RIDDELL (1993), «A Comparative Analysis of Unemployment in the United States and Canada.», dans *Small Differences that Matter: Labor Markets and Income Maintenance in Canada and the United States* (D. Card et R. B. Freeman éditeur, Chicago, University of Chicago Press.

CASE, K. E. (1991), «The Real Estate Cycle and the Economy: Consequences of the Massachusetts Boom of 1984-87.», *New England Economic Review*, September/October 1991, 37-46.

COURCHESNE, T. (1998), «Towards A North American Common Currency: An Optimal Currency Area Analysis.», document présenté à la Sixth Bell Canada Papers Conference *Room to Manoeuvre? Globalization and Policy Convergence*, Queen's University, Kingston, Ontario, 5-6 novembre 1998.

CROW, J. (1988), «The work of Canadian monetary policy.» (The Eric J. Hanson Memorial Lecture, University of Alberta), *Revue de la Banque du Canada*, février 1988, 3-17.

DODGE, D. (2001), «L'approche du Canada en matière de politique monétaire : le bon choix pour les Canadiens.», Allocution prononcée par David Dodge, gouverneur de la Banque du Canada, devant la chambre de commerce d'Edmonton, Alberta le 26 juin 2001, www.banqueducanada.ca/fr/discours/sp01-6f.htm.

DUGAN, B. et B. ROBIDOUX (1999), «Demographic Shifts and Labour Force Participation Rates in Canada.», *Canadian Business Economics* 7, 42-56.

FORTIN, M. et P. FORTIN (1999), «The Changing Labour Force Participation of Canadians, 1969-96: Evidence from a Panel of Six Demographic Groups.»" *Canadian Business Economics* 7, 12-24.

FORTIN, P. (1991), «La question de l'emploi au Québec : la photo et le film», texte soumis à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec..

FORTIN, P. (1996), «The Great Canadian Slump.», *Canadian Journal of Economics - Revue canadienne d'économique* 29(4), 761-787.

FORTIN, P. (1999), «The Canadian Standard of Living: Is There a Way Up?», C.D. Howe Institute, Benefactors Lecture.

FORTIN, P. (2001, «Has Québec's Standard of Living been Catching Up?», dans *The State of Economics in Canada: Festschrift in Honour of David Slater*, sous la direction de Patrick Grady et Andrew Sharpe, John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, Queen's University, Kingston, 2001, pp. 381-402.

FORTIN, P. et M. FORTIN (1997), «Les déterminants du taux d'activité au Canada: une approche par groupes démographiques et par régions.», Communication présentée au congrès de la Société canadienne de science économique, Ecole des hautes études commerciales, Montréal, 14 mai 1997.

FREEDMAN, C. et T. MACKLEM (1998), «A Comment on 'The Great Canadian Slump'.» », *Canadian Journal of Economics - Revue canadienne d'économique* 31(4), 646-665.

GERA, S., W. Gu et Z. Lin (2001), «Technology and the Demand for Skills in Canada: an Industry Level Analysis.», *Canadian Journal of Economics - Revue canadienne d'économique* 34(1), 132-148.

HELLIWELL, J. F. (1998), «How Much Do National Borders Matter? », (Washington DC: Brookings Institution).

JONES, S. R. G. et G. RIDDELL (1996), «Gross Flows of Labour in Canada and the United States», document préparé pour la conférence sur l'écart de chômage entre le Canada et les États-Unis, Ottawa, février 1996.

LAILLER, D. (1999), «The Exchange Rate Regime and Canada's Monetary Order.», Document de travail 99-7, Banque du Canada.

LEFEBVRE, M. (1997), «Les marchés du travail régionaux : une comparaison entre le Canada et les Etats-Unis.», Document de travail 97-17, Banque du Canada.

LEMIEUX, T. (1999), «Disparités de revenu et croissance de l'emploi : y a-t-il un trade-off ?» dans *L'Après-déficit zéro : des choix de société*, S. Lévesque éd., Association des économistes québécois, Montréal.

McCALLUM, J. (1995), «National Borders Matter: Canada-U.S. Regional Trade Patterns.», *American Economic Review* 85(3), 615-623. Canada.

McCALLUM, J. (1999), «Sept considérations sur le choix d'un régime de change pour le Canada.», *Conjoncture*, Banque Royale du Canada.

MORISSETTE, R. et X. ZHANG (2001), «Quelles entreprises ont des taux de vacance élevés au Canada ?», Statistique Canada, document de recherche 11F0019MIF No 176.

PARENT, D. (2001), «Return to a High School Diploma and the Decision to Drop Out: New Evidence from Canada.», Série scientifique CIRANO No 2001s-09.

PICOT, G. et A. HEISZ (2000), «Le marché du travail des années 1990.», Statistique Canada, document de recherche, numéro au catalogue 11F0019MPE No 148.

RIDDELL, W. C et A. SWEETMAN (1999), «Human Capital Formation in a Period of Rapid Change.», document préparé pour la conférence *Adapting Public Policy to a Labour Market in Transition*, Institut de recherche en politiques publiques, Montréal, 18-19 avril 1997.

STATISTIQUE Canada (2000), *Estimations annuelles de l'Emploi, des gains et de la durée du travail 1987- 1999.*, No 72F0002XIB au catalogue.

STATISTIQUE Canada (2000), *Emplois, gains et durée du travail*, No 72-002-XIB au catalogue, juillet 2001.

STATISTIQUE Canada (2001), *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires 2000-2026.*, No 91-520-XPB au catalogue.

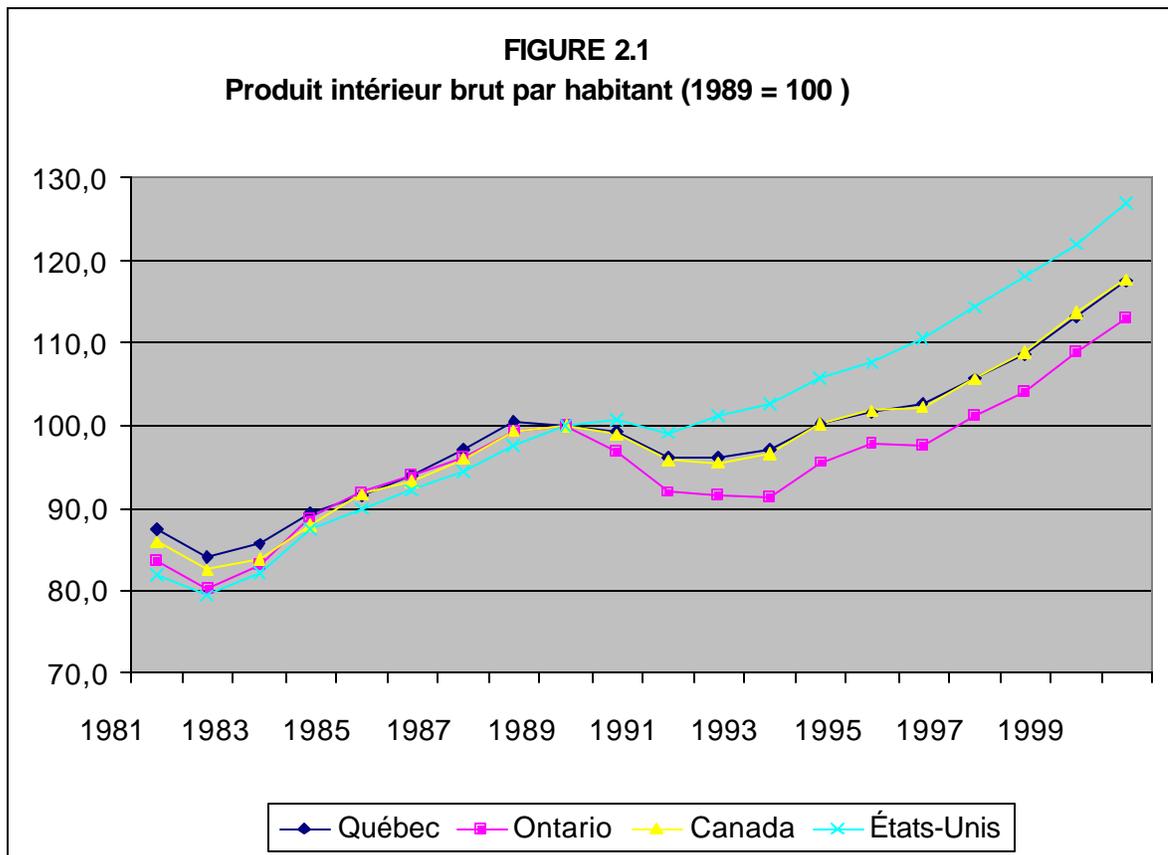
SUNTER, D. (2001), *Démographie et marché du travail.*, Statistique Canada, catalogue No 75-001-XIF au catalogue, 2(2), 3-18.

SUNTER, D. et G. BOWLBY (1998), *L'activité sur le marché du travail dans les années 90.*, Statistique Canada, No 75-001-XPB au catalogue, 2(4), 16-22.

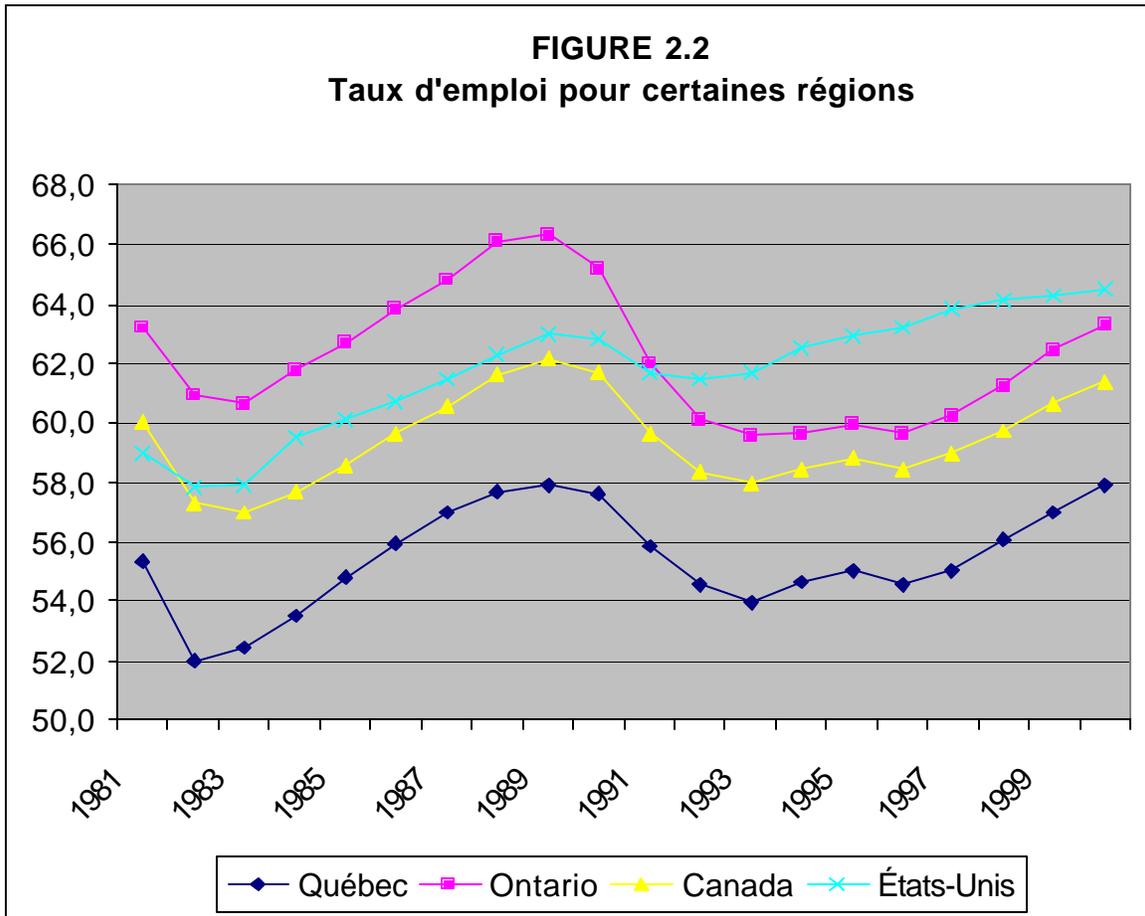
«La question de l'emploi au Québec : la photo et le film» Mise à jour et compléments de 2001

UNITED STATES GOVERNMENT (2001), *Economic Report of the President 2001*,
Unites States Government Printing Office, Washington, D. C.

ANNEXE 1: FIGURES

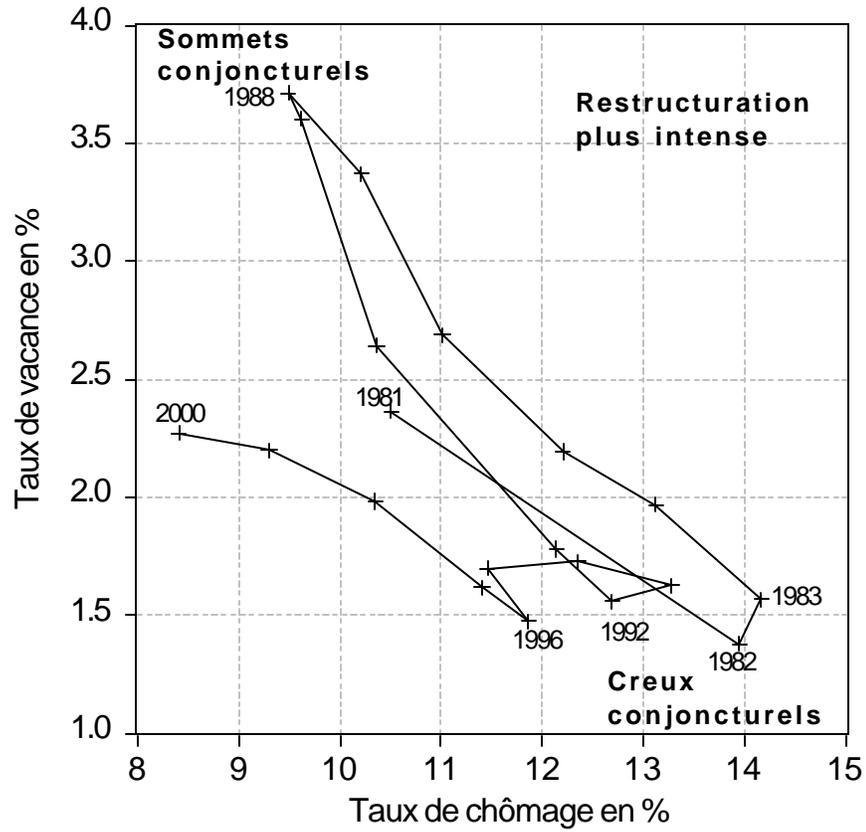


Source : Statistique Canada et Economic Report of the President 2000.

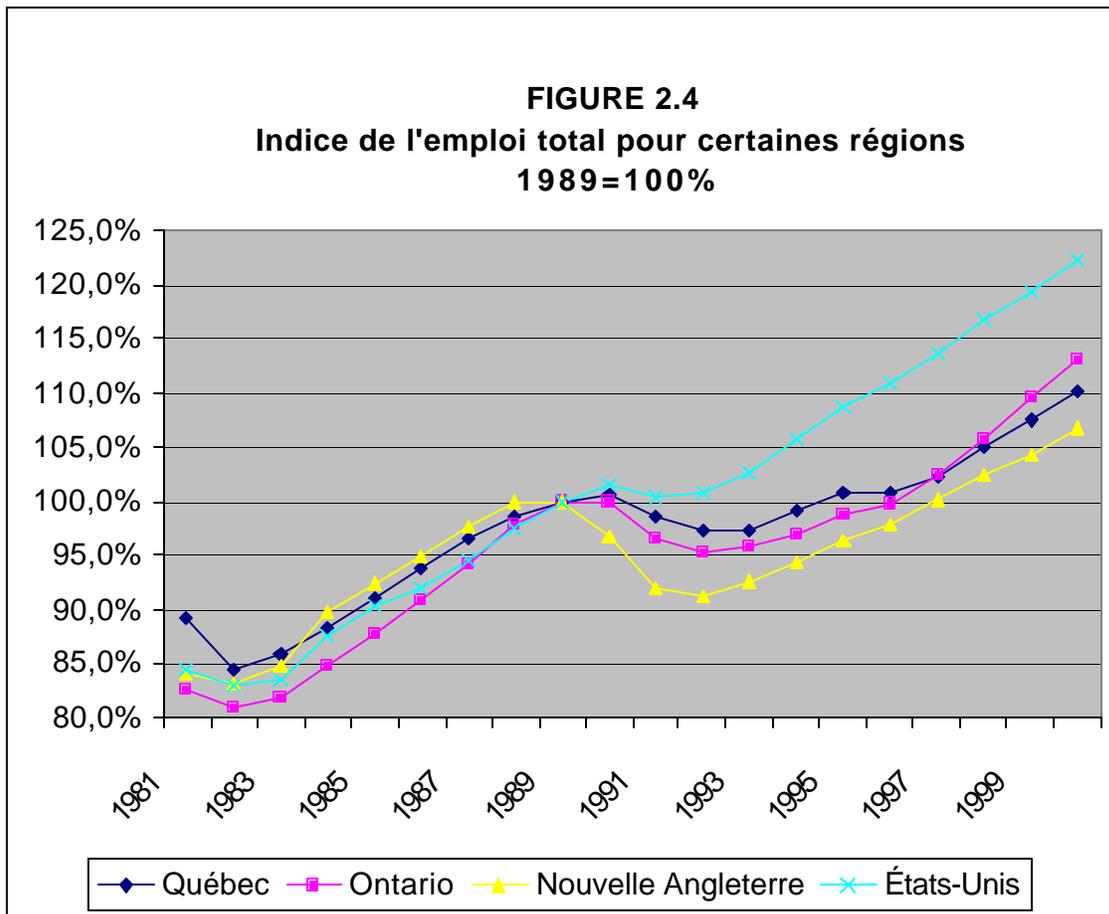


Source : Statistique Canada et U. S. Bureau of Labor Statistics

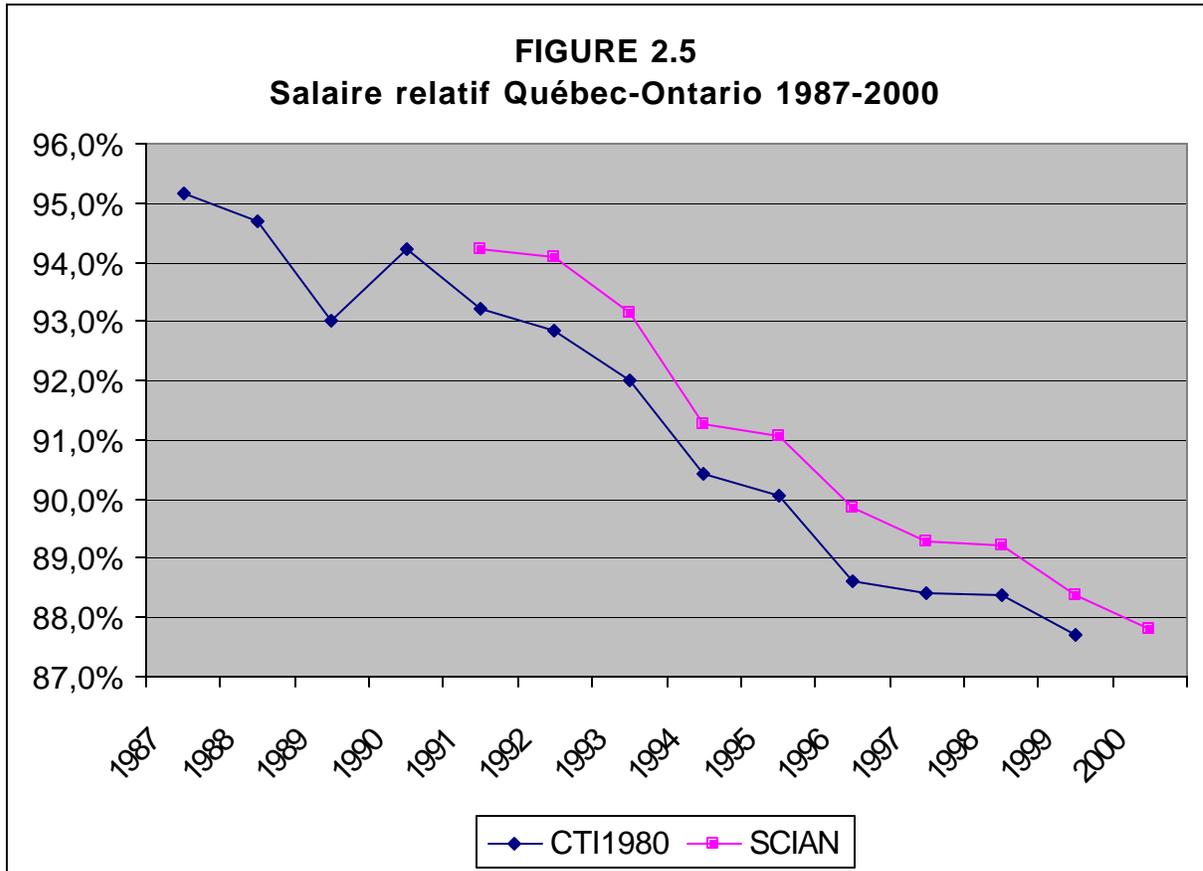
FIGURE 2.3
Courbe de Beveridge québécoise
1981-2000



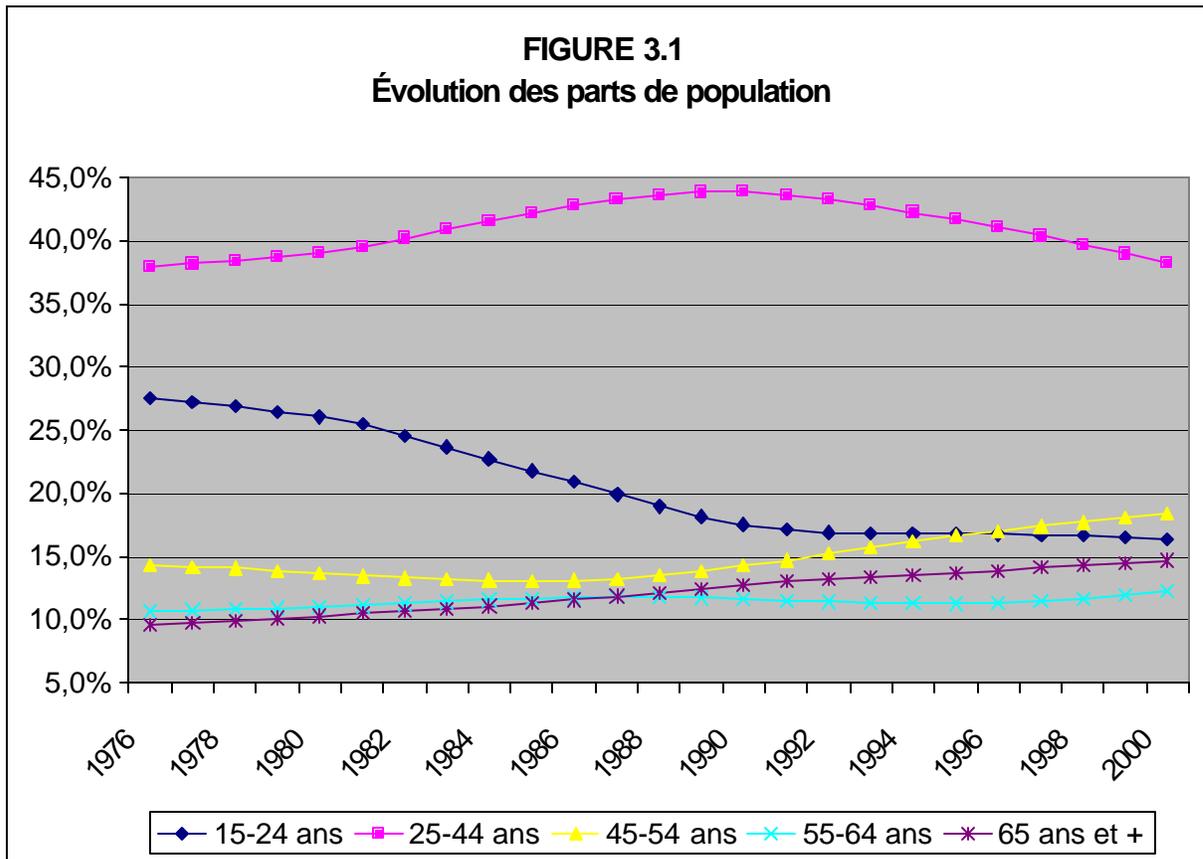
Source : Statistique Canada et calculs de l'auteur



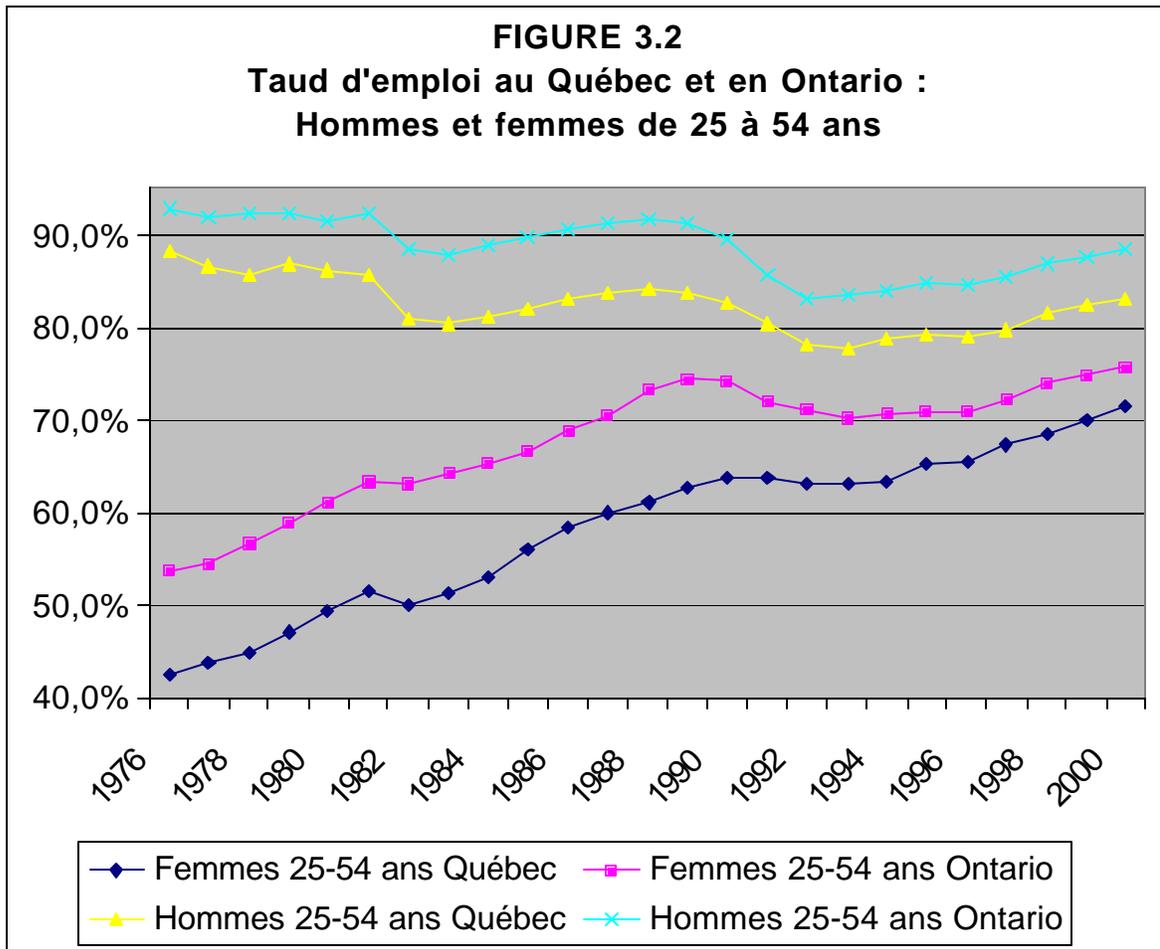
Source : Statistique Canada et U. S. Bureau of Labor Statistics

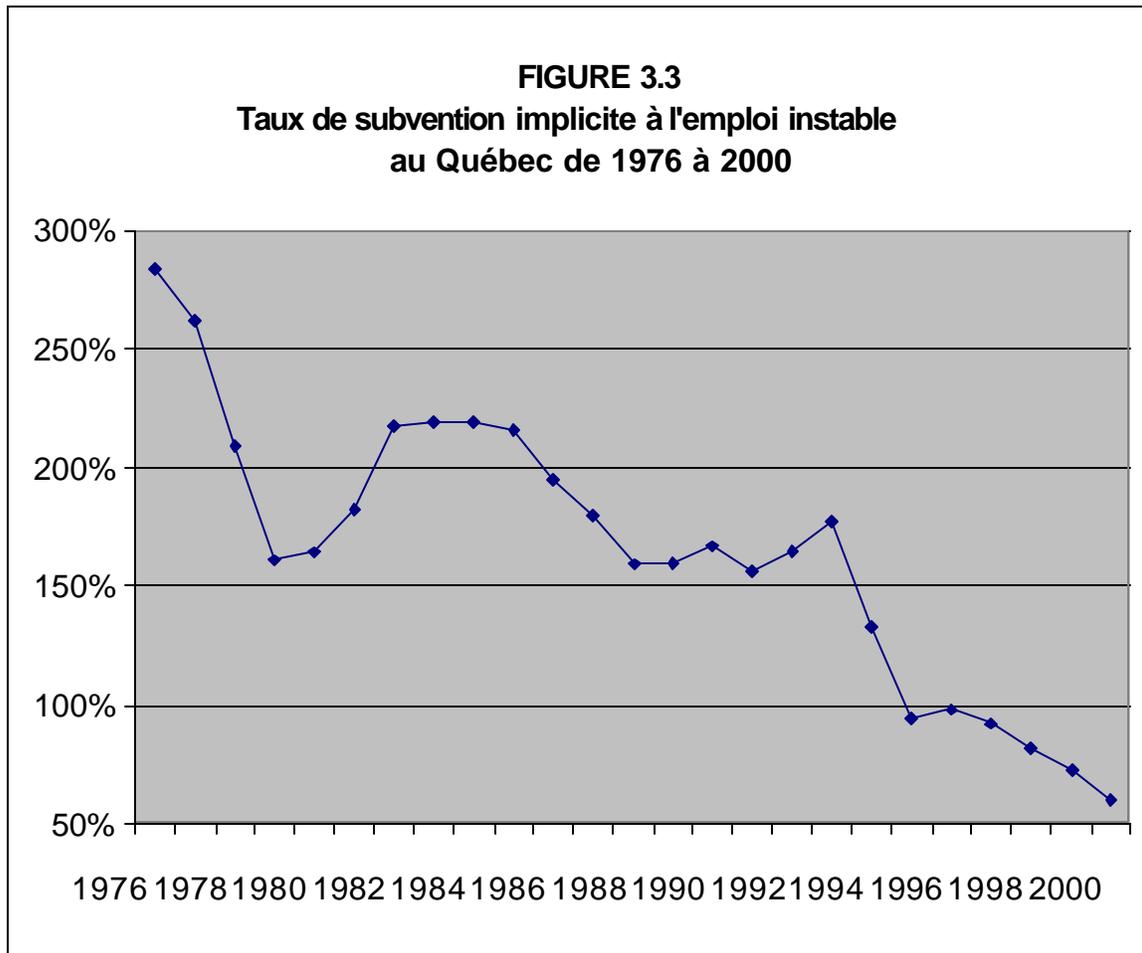


Source : Statistique Canada, catalogues 72F0002XIB et 72-002-XIB. CTI 1980 signifie classification type des industries 1980 alors que SCIAN indique le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.



Source : Statistique Canada.





Source : Statistique Canada, Loi sur l'assurance-emploi et calculs de l'auteur.